# Contrat PECOSUDE

## "Caractéristiques des petites pêches côtières et estuariennes de la côte atlantique du sud de l'Europe"

EC./DG FISH (DGXIV) : Contrat N° 99/024

**RAPPORT FINAL**

# Site atelier de l'Ile d'Yeu

**Samuel Ferchaud**

**Géolittomer UMR 6554 CNRS - Littoral, Environnement, Télédétection, Géomatique**

*This report does not necessarily reflect the views of the European Commission and in no way anticipates any future opinion of the Commission*
*The contents of this report may not be reproduced unless the source of the material is indicated*
*This project has been carried out with the financial assistance of the European Commission*

# SOMMAIRE

**INTRODUCTION** ..... **3**

**1. DESCRIPTION GLOBALE DE L'ACTIVITÉ DE PÊCHE DE LA FLOTTILLE** ..... **6**

1.1. LES NAVIRES ..... 6
1.2. LES ENGINS PRATIQUÉS ..... 8
1.3. LES ESPÈCES DÉBARQUÉES ..... 9

**2. DESCRIPTION DE LA TYPOLOGIE** ..... **13**

2.1. CHOIX DE LA TYPOLOGIE ..... 13
2.2. DESCRIPTION DES GROUPES OBTENUS DANS LA TYPOLOGIE ..... 13

**3. INTERACTIONS ENTRE PÊCHERIES** ..... **18**

**4. LES FACTEURS DE PRODUCTION** ..... **22**

4.1. FACTEUR TRAVAIL ..... 22
*4.1.1. Le patron-pêcheur ..... 22*
*4.1.2. L'équipage ..... 23*
*4.1.3. Participation de l'équipage aux travaux à terre ..... 24*
*4.1.4. L'adhésion à un centre de gestion ..... 24*
4.2. LE NAVIRE ..... 24
*4.2.1. Caractéristiques techniques ..... 24*
*4.2.2. Mode d'acquisition ..... 25*
*4.2.3. Moteur et équipement de passerelle ..... 25*
4.3. L'ÉVALUATION DU CAPITAL ..... 25
*4.3.1. L'estimation de la valeur du navire ..... 25*
*4.3.2. Les équipements électroniques ..... 26*
*4.3.3. Les apparaux de pêche et leurs auxiliaires ..... 26*
*4.3.4. Les équipements non embarqués ..... 26*
4.4. ACTIVITÉ DES NAVIRES ET PRODUCTIVITÉ DES FACTEURS ..... 27
*4.4.1. Le temps de pêche effectif ..... 27*
*4.4.2. Productivité des facteurs ..... 27*

**5. LE COÛT DES FACTEURS DE PRODUCTION** ..... **28**

5.1. LES FRAIS DE PERSONNEL ..... 28
*5.1.1. La rémunération ..... 28*
*5.1.2. Les charges sociales ..... 28*
5.2. LES CONSOMMATIONS INTERMÉDIAIRES ..... 29
*5.2.1. Les structures des consommations intermédiaires ..... 29*
*5.2.2. Comparaison avec d'autres flottilles ..... 30*

**6. INDICATEURS DE PERFORMANCE ÉCONOMIQUE** ..... **30**

6.1. ETABLISSEMENT DU CHIFFRE D'AFFAIRES ..... 30
6.2. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE L'ACTIVITÉ PAR LES SALAIRES ET LE PROFIT ..... 31

**7. COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION** ..... **32**

7.1. EQUIPEMENTS À TERRE ..... 32
7.2. LE TRAVAIL DU POISSON ..... 32
7.3. MODES DE DISTRIBUTION DES PRODUITS DE LA PÊCHE ET TYPES D'ACHETEURS ..... 32

**CONCLUSION** ..... **33**

## INTRODUCTION

L'île d'Yeu est une petite île située au nord-ouest de la Vendée, à 10 milles de la côte. Elle abrite 5000 habitants vivant essentiellement du tourisme, de la pêche et de l'artisanat. La mer est omniprésente dans les esprits ; longtemps unique nourricière, elle est le repère, le socle de la mentalité îlaise, même pour ceux qui s'en sont "détournés" au profit des métiers du bâtiment moins contraignants et plus demandeurs en terme d'emplois. A l'île d'Yeu, comme ailleurs, les instances dirigeantes du port s'efforcent d'appuyer et d'orienter les pêcheurs afin qu'ils répondent au mieux aux attentes des consommateurs. La flotte de petite pêche est le principal vecteur de cette qualité recherchée..

Principal champ d'investigation de la petite pêche côtière, la mer côtière attire de nombreux usagers dont les relations traduisent l'importance capitale de cette espace exigu en s'exprimant parfois par des tensions plus ou moins importantes selon la saison. Cet espace sensible délimite approximativement un territoire dont les bateaux de petite pêche ne peuvent que difficilement s'affranchir. C'est pour cette raison que l'on considère qu'ils sont de très bons indicateurs de l'évolution des comportements et de la gestion du milieu maritime côtier. Les défauts de régulation des pratiques et des usages, les infractions aux réglementations en place, les problèmes de cohabitation, témoignent d'une carence de suivi et surtout de surveillance des activités côtières, faute de moyens.

L'espace en question, pourtant peu étendu, accueille une faune aquatique riche et diversifiée, qui agit comme un réservoir halieutique dont les individus iront plus tard coloniser le golfe de Gascogne et au-delà pour les espèces les plus mobiles (merlu,...). C'est une des raisons majeures justifiant que l'on se penche plus particulièrement sur cet espace.

Le golfe de Gascogne est reconnu pour la richesse de ses eaux, richesse d'autant plus remarquable dans le secteur nord-Gascogne que celui-ci est pourvu d'un plateau continental (de la côte jusqu'au point de rupture de l'isobathe des 200 m) qui s'étend jusqu'à 60 et même 100 milles des côtes alors qu'il ne dépasse pas 30 milles au niveau d'Arcachon.

La variété des fonds environnant l'île d'Yeu associée à la qualité et à l'abondance des éléments nutritifs de la mer bordière, lui confère une grande diversité faunistique dont les pêcheurs savent tirer parti. Cette biodiversité qui regroupe la plupart des 130 espèces de poissons recensées dans le golfe de Gascogne (Quéro *et al*, 1989), est un signe révélateur de richesses et la situation de l'île d'Yeu permet aux marins pêcheurs de l'île, travaillant sur de petits navires, de profiter de conditions hydrobiologiques favorables sur ce secteur. La diversité des substrats (rocheux, sableux, sablo-vaseux) qui recèlent des espèces spécifiquement adaptées leur permet de moduler les saisons de pêche en fonction des espèces ciblées

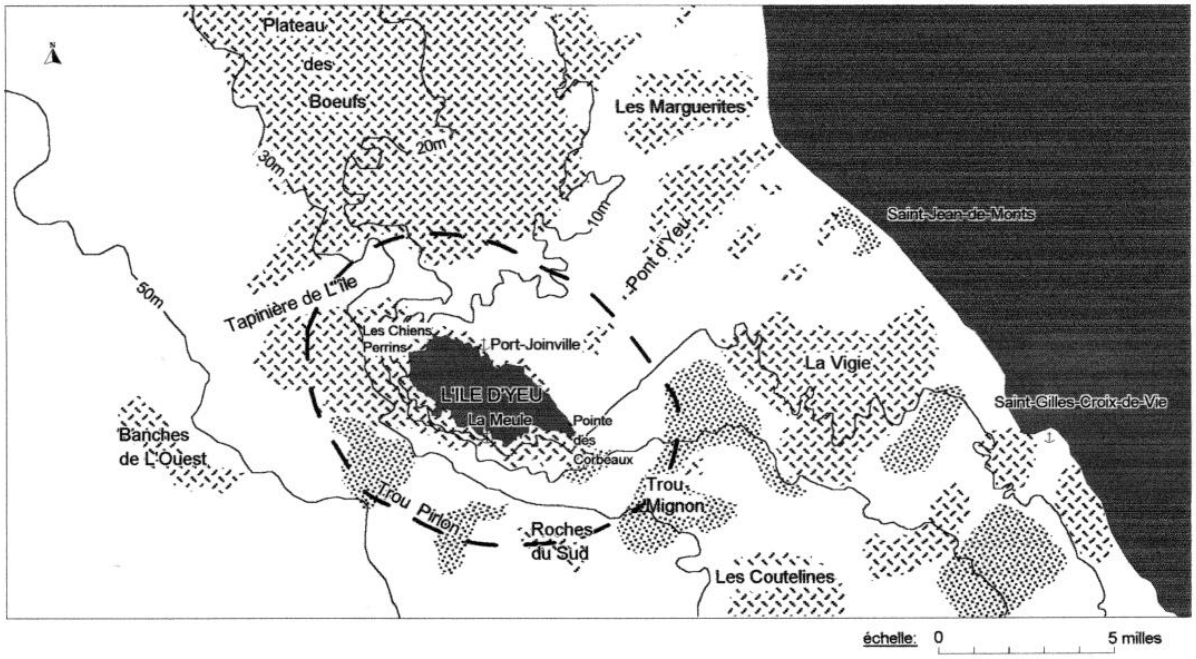


Légende :

- limite réglementaire des 3 milles nautiques
- 10m courbe bathymétrique
- roche
- vasières
- sables
- terres émergées

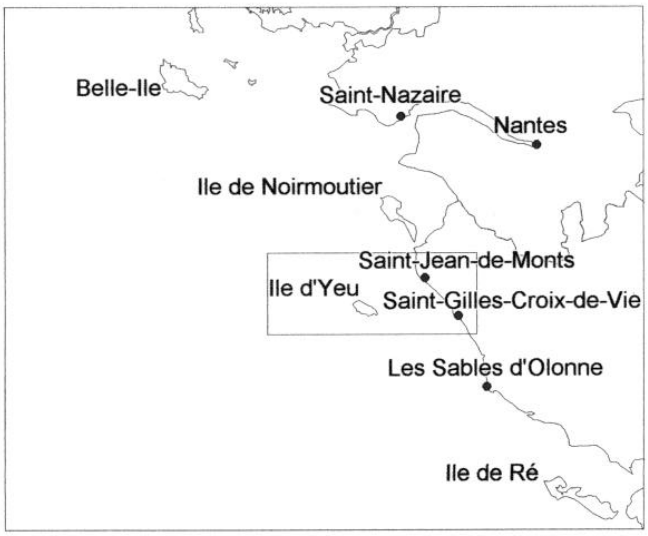


figure 1 - Carte simplifiée des fonds aux abords de l'île d'Yeu

Sources : Affaires Maritimes de l'île d'Yeu

Partie 1

# Typologie de la flottille de l'Ile d'Yeu

# 1. DESCRIPTION GLOBALE DE L'ACTIVITE DE PECHE DE LA FLOTTILLE

## 1.1. Les navires

On dénombrait en 1999, 41 navires de petite pêche côtière, 30 en "petite pêche" et 11 en "pêche côtière", A leur bord, entre 1 et 3 hommes pour un total de 91 marins pêcheurs répartis sur l'ensemble des unités que compte la petite pêche. Le gros de cette flottille travaille avec des « canots » traditionnels en bois mesurant entre 7 et 12 m, pontés, et dotés d'une timonerie ; on observe cependant quelques navires en polyester.

C'est une flotte hétérogène par bien des aspects, notamment en termes de puissance puisque les écarts sont considérables : de 12 kW à 181 kW de puissance motrice. Le tableau 1 nous donne les critères généraux qui caractérisent la petite pêche dans son ensemble mais seule une analyse plus fine rend compte des disparités qui existent vraiment.

Tableau 1 : Caractéristiques générales moyennes de la petite pêche et de la pêche côtière

| Longueur (m) | Puissance (kW) | Jauge (tjb) | Année de construction |
|---|---|---|---|
| 8.6 | 71.2 | 6.4 | 1977 |

Sources :Affaires Maritimes

A l'instar de la puissance, les écarts d'âge entre navires sont parfois très prononcés : de 65 ans, pour le plus ancien, à 12 ans, pour le plus récent. La tendance est au vieillissement de la flottille qui voit son âge moyen graviter autour des 23 ans d'activités en mer. L'observation des classes d'âges de navires nous conforte dans cette idée et nous informe aussi sur le degré d'ancienneté de celle-ci (tableau 2). Plus de 80 % ont plus de 15 ans et parmi les 8 navires moins âgés, 5 sont des navires de pêche côtière.

Tableau 2 : Les navires de petite pêche côtière par classe d'âge.

| Age des navires | Nombre d'unités |
|---|---|
| **De 10 à 14 ans** | 8 |
| **De 15 à 19 ans** | 10 |
| **De 20 à 24 ans** | 11 |
| **25 ans et plus** | 12 |

Sources : Affaires Maritimes

Les longueurs sont également révélatrices des disparités au sein de cette petite pêche (tableau 3).

Tableau 3 : Les navires de petite pêche côtière par classe de longueur.

| Longueur | Nombre de navires |
|---|---|
| **Moins de 8 m** | 9 |
| **De 8 à 10 m** | 21 |
| **De 10 à 12 m** | 8 |
| **12 m et plus** | 3 |

Sources : Affaires Maritimes

Les longueurs les plus représentatives de ce type de pêche se situent en deçà des 10 m, 12 d'entre eux sont plus longs et sont le fait de navires de pêche côtière dont la moyenne de longueur se situe autour de 11m.

Les jauges, quant à elles, n'accusent pas d'écarts aussi importants que précédemment, on remarque que la quasi-totalité des unités de petite pêche ont une jauge inférieure à 10 tonneaux de

jauge brute (2 navires se démarquent avec 14.3 TJB et 10.9 TJB). Seules quelques unités s'éloignent ponctuellement pour une durée de marée supérieure à 24 heures, exigeant donc une plus grande capacité de stockage, pour les autres une durée des marées inférieure à la journée ne nécessite pas les mêmes capacités.

Le développement de la petite pêche côtière s'est limité aux potentialités offertes par le milieu environnant, mais, depuis deux à trois décennies, la réduction de cette flottille a suivi, entre autres, la régression de ces mêmes potentialités. En effet, la baisse des effectifs est constante, cette observation concerne l'ensemble de la flotte, mais se trouve plus accentuée en petite pêche (figure 2). Depuis 1990. On distingue deux paliers, à commencer par une baisse importante du nombre d'unités entre 1990 et 1991, puisque durant cette période une vingtaine de navires sont sortie de la flotte. Les différents plans de réduction de flotte, à commencer par le premier (plan Mellick - 1991 ) ont incité de nombreux patrons pêcheurs, proches de la retraite, à profiter des primes intéressantes au regard de l'ancienneté de leur navire.

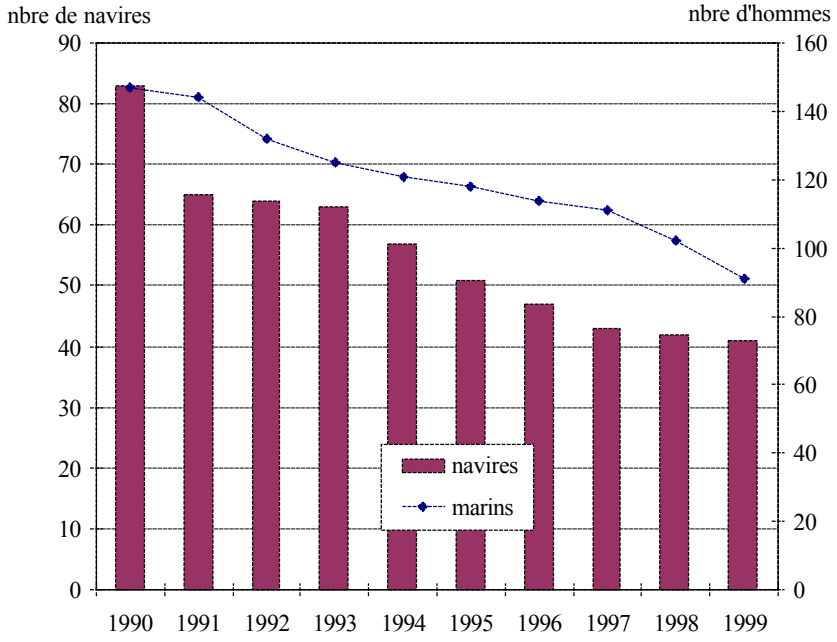


Figure 2 – Evolution des effectifs de la petite pêche côtière depuis 1990 à l'île d'Yeu.
Sources : Affaires Maritimes.

En 1990, les prix moyens, pourtant relativement élevés, ne peuvent masquer l'inflation des frais généraux qui gonflent les valeurs à cette époque, auxquelles vient s'ajouter le manque de productivité. On remarque, par la suite, une diminution du nombre de marins pêcheurs embarqués, alors que l'on note une relative stagnation des unités inscrites en petite pêche (figure 2).

Le maximum de 1991 ne sera plus jamais atteint durant la décennie 1990 ; dorénavant ce sera une lente diminution de la production que les effectifs suivront corrélativement. Le rééquilibrage entre les effectifs de marins et le nombre de navires s'effectue jusqu'en 1993, puis en 1994 une crise grave vient frapper, un peu à retardement, le secteur des pêches de l'île d'Yeu. Déjà, durant la seconde moitié des années 1980, les premiers symptômes d'une déstabilisation des marchés liés à l'accélération de la mondialisation des échanges, laissaient présager de futures difficultés et c'est dès 1992 que l'ensemble de la pêche artisanale fut brutalement secoué par des arrêts prématurés d'exploitations. Les cours moyens du poisson, même d'espèces nobles, s'effondrèrent et l'île d'Yeu ne fut pas épargnée par les effets du retournement de la conjoncture commerciale, et l'altération des cours moyens de 1993 a relancé de façon brutale l'amenuisement de la flottille.

Les années 1995-1996 correspondent au plus fort de la crise, les tonnages médiocres ne sont pas compensés par une hausse des prix, les rendements par marin sont catastrophiques et ne leur permettent pas de vivre de façon décente.

La remontée des prix moyens en 1997 marque la fin d'une crise qui a profondément perturbé le secteur des pêches, tandis que les apports continuent de baisser. La diminution des effectifs humains de la petite pêche se poursuit, elle aussi, voire s'accentue (figure 2), cette baisse conjuguée à la hausse des prix moyens permet cependant aux rendements de retrouver leur niveau d'avant la crise.

## 1.2. Les engins pratiqués

On dit d'un navire polyvalent qu'il est apte à plusieurs usages, à plusieurs fonctions. Cette polyvalence s'exprime clairement au regard de la variété des captures débarquées par les navires de petite pêche et de pêche côtière. L'adaptation des pêcheurs aux mobilités saisonnières de la ressource explique le phénomène. Un pêcheur arme son navire pour une espèce-cible parce qu'il a jugé que les conditions réunies étaient favorables à un changement de métier. L'avantage pour ces unités de pêche, c'est la relative facilité qu'ils ont à intervertir les métiers et donc à saisir les opportunités de pêche quand elles se présentent à eux, à la faveur de conditions hydrobiologiques optimales qu'ils savent apprécier. Les activités des navires de petite pêche côtière se partagent entre les métiers de la palangre, du filet, du casier, de la canne et de la ligne à main (mitraillette ou "dandinette"). Chaque métier ouvrant en fait sur une panoplie de techniques de capture différentes. Cette pêche de proximité, cette astreinte à la bande côtière dont sont sujets principalement les navires de petite pêche, implique un report d'activité constant d'un groupe d'espèces à un autre. Elle nécessite une grande souplesse de fonctionnement d'où découle la viabilité économique de ces navires.

Si l'on prend en compte l'ensemble de la flotte étudiée, c'est-à-dire les 41 navires que totalisent la petite pêche et la pêche côtière, on considère que les métiers les plus souvent représentés sont issus de différentes variantes de la palangre.

En effet, on remarque que 35 navires de petite pêche et de pêche côtière utilisent la palangre au moins une fois dans l'année ce qui en fait l'engin de capture privilégié de cette flottille. On constate parallèlement que 28 navires mouillent des filets et que seuls 10 navires font appel au casier dans leurs pratiques de pêche.

Les palangres peuvent prendre de multiples formes, on les sépare en deux sous-ensembles : les palangres de fond et les palangres flottantes. Respectivement les premières traquent les poissons benthiques comme le congre, l'espèce qui constitue le gros des captures réalisées par cette technique, les secondes se tournent vers des espèces semi-pélagiques (notamment le bar), ou démersales. Ces deux techniques, associées à des considérations d'ordre pratique telles que la zone de mouillage, la manière de gréer la ligne et l'appât utilisé, donnent à chaque marin sa particularité. Avec la palangre de fond ce sont également le lieu jaune, le merlan, que les pêcheurs recherchent ; la palangre flottante, moyennant quelques modifications dans les matériaux utilisés (avançons ou bras en acier,…), sert à la capture du requin peau bleue, elle peut même être utilisée pour la capture de l'appât, notamment l'orphie ou le maquereau.

Le filet est pourtant un engin de pêche incontournable, depuis l'explosion de son utilisation dans les années 80, il s'est répandu largement grâce à sa simplicité de manipulation. Ses détracteurs critiquent son manque de sélectivité. Pourtant il existe une grande variété de filets imaginés dans le but de cibler les captures ; en effet les réglementations s'appliquent sur les mailles des filets en fonction de l'espèce recherchée. L'énumération serait longue mais on peut donner quelques exemples de filets spécifiques : le filet à dorades, que les pêcheurs immergent sur des fonds rocheux à proximité de la côte en fin d'année ; le filet à merlu, appelé aussi « grand filet » ou « filet maillant » (à une seule nappe) ; lui aussi est immergé sur la roche, sur le passage du merlu ; le filet à sole, très utilisé dans le golfe de Gascogne, on l'appelle « trémail » ou « tramail » (à trois nappes), il est positionné en bordure de roches sur des fonds sableux ; le filet à lotte, à grandes mailles, est immergé aux accores de roches par des profondeurs de 50 m à 100 m et laissé en pêche cinq à six jours d'affilée avant d'être relevé…

Le casier est aussi mis à contribution, bien qu'il ait subi une sérieuse désaffection depuis la disparition des langoustes aux abords de l'île d'Yeu (depuis une quinzaine d'années). Le lent affaiblissement des stocks de homards, notamment avec l'utilisation des casiers à parloirs très

efficaces, et la chute des cours du tourteau n'ont fait qu'amplifier ce désintérêt. Notons qu'il y a 30 ans, tous les pêcheurs de l'île utilisaient le casier. Il ne reste plus qu'un seul caseyeur qui cible principalement le tourteau, le homard, et accessoirement l'araignée. La capture au casier du bouquet, constitue une pratique marginale au sein des petits métiers, puisque officiellement deux navires seulement (un de petite pêche et un de pêche côtière) reconnaissent exercer cette activité ponctuellement en fin d'année.

A l'île d'Yeu d'autres usages viennent se greffer aux précédents. Ce sont à la fois des techniques de capture d'espèces-cibles, mais elles concernent également la capture de l'appât, conservé vivant ou non, à l'aide d'un petit chalut spécifique ou d'une palangre selon l'espèce recherchée. Parmi ces autres activités de pêche, on peut citer la canne, et la ligne ("mitraillette"). Que ce soit l'une ou l'autre de ces activités, il est difficile de quantifier leur utilisation au cours de l'année. On sait qu'elles sont bien répandues au sein des petits métiers, mais elles sont pratiquées de façon très aléatoire. Elles symbolisent cette souplesse de travail dont font preuve les navires de petite pêche côtière. Ces techniques, même ponctuellement utilisées, le sont toujours quand des conditions particulières sont réunies et ceci à certaines périodes de l'année : au printemps, une « mordeau »[1], une épave, sont les conditions ou zones idéales pour pêcher le lieu jaune à la mitraillette ; à la canne, le bar se pêche à l'appât vivant, au printemps et en été, le long des côtes rocheuses de l'île d'Yeu…

De rares unités de petite pêche côtière s'éloignent de l'île vers le plateau de Rochebonne (30 milles) en été pour y traquer le bar à la canne ou le merlan à la palangre, ils sont quelques-uns à partir pour 48 heures (4 à 5 navires de pêche côtière) ou à la journée (3 à 4 navires de petite pêche).

## 1.3. Les espèces débarquées

L'île d'Yeu est un point de débarquement que l'on classe dans la catégorie des ports artisans moyens, avec ses 2 000 tonnes de poissons traitées sous criée. Sa caractéristique principale est la haute valeur marchande de la production débarquée.

Les navires de petite pêche côtière sont spécialisés sur des engins de pêche traditionnels qui, par la technicité déployée, permettent d'obtenir une qualité de produit supérieure par leur très grande fraîcheur, tirée de la pratique de marées courtes. Par ailleurs, ces navires, du fait même de leur nécessaire polyvalence, ajoutent à la qualité, une grande diversité d'espèces débarquées.

Les apports de ces navires se montent à près de 600 tonnes pour 3,3 millions d'euros (tableau 4), soit un prix moyen au kg de 5,5 euros. Parmi les 30 principales espèces retenues, 7 ont une valeur totale supérieure à 100 k€, et à elles seules 3 espèces, la sole (139,5 t), le bar (96,6 t) et le congre (78,3 t) représentent 73 % de la valeur totale débarquée par les navires de petite pêche côtière.

[1] Les mortes eaux en Vendée (marées de faible coefficients)

Tableau 4 – Débarquements des 30 principales espèces, en poids (tonnes) et en valeur (k€).

| Noms des espèces | | Poids total (tonnes) | Valeur (k€) | % de la valeur totale | Prix moyen (€/kg) |
|---|---|---|---|---|---|
| Sole | *Solea vulgaris* | 139,5 | 1 378,00 | 41,9 | 9,88 |
| Bar | *Dicentrarchus labrax* | 96,6 | 856,4 | 26,0 | 8,87 |
| Congre | *Conger conger* | 78,3 | 175,1 | 5,3 | 2,24 |
| Lieu jaune | *Pollachius pollachius* | 40,9 | 128,6 | 3,9 | 3,14 |
| Homard | *Homarus gammarus* | 7,3 | 117,2 | 3,6 | 16,05 |
| Merlan | *Merlangius merlangus* | 29,7 | 110,1 | 3,3 | 3,71 |
| Tourteau | *Cancer pagurus* | 54,0 | 101,6 | 3,1 | 1,88 |
| Turbot | *Psetta maxima* | 5,9 | 95,1 | 2,9 | 16,12 |
| Merlu | *Merluccius merluccius* | 8,5 | 50,5 | 1,5 | 5,94 |
| Rouget-barbet | *Mullus surmuletus* | 5,3 | 49,9 | 1,5 | 9,42 |
| Peau bleue | *Prionace glauca* | 22,6 | 44,7 | 1,4 | 1,98 |
| Araignée | *Maia squinado* | 26,4 | 32,4 | 1,0 | 1,23 |
| Baudroies | *Lophius* spp | 6,3 | 26,4 | 0,8 | 4,19 |
| Seiche | *Sepia officinalis* | 9,7 | 15,3 | 0,5 | 1,58 |
| Sar commun | *Diplodus sargus* | 2,7 | 14,6 | 0,4 | 5,41 |
| Tacaud | *Trisopterus luscus* | 15,1 | 13,2 | 0,4 | 0,87 |
| Plie | *Pleuronectes platessa* | 6,8 | 9,2 | 0,3 | 1,35 |
| Crevette grise | *Crangon crangon* | 0,8 | 9,1 | 0,3 | 11,38 |
| Raie bouclée | *Raja clavata* | 2,7 | 7,8 | 0,2 | 2,89 |
| Barbue | *Scophthalmus rhombus* | 0,9 | 7,1 | 0,2 | 7,89 |
| Dorade royale | *Sparus aurata* | 0,6 | 5,4 | 0,2 | 9,00 |
| Petite roussette | *Scyliorhinus canicula* | 7,2 | 4,8 | 0,1 | 0,67 |
| Griset | *Spondyliosoma cantharus* | 1,1 | 3,2 | 0,1 | 2,91 |
| Mulets | *Mugil cephalus* | 3,4 | 2,7 | 0,1 | 0,79 |
| Calmars | *Loligo vulgaris* | 1,4 | 2,7 | 0,1 | 1,93 |
| Lingue franche | *Molva molva* | 0,9 | 2,1 | 0,1 | 2,33 |
| Renard de mer | *Alopias vulpinus* | 0,5 | 1,8 | 0,1 | 3,60 |
| Maigre | *Argyrosomus regius* | 0,3 | 1,8 | 0,1 | 6,00 |
| Sole-pôle | *Pegusa lascaris* | 0,3 | 1,6 | 0,0 | 5,33 |
| Poulpe | *Octopus vulgaris* | 0,6 | 1,0 | 0,0 | 1,67 |
| **Autres espèces** | | **21,2** | **22,1** | **0,7** | **1,04** |
| **Total (tonnes / k€)** | | **597,5** | **3291,6** | 100,0 | **5,51** |

Sources : Criée de l'île d'Yeu, Organisation de producteur

Pluralité des espèces débarquées, fraîcheur de la production (juste réfrigérée), manipulation précautionneuse à bord pour la mise en bacs, et spécialisation sur la pêche d'espèces nobles (soles, bar…), concourent à l'établissement de flux tendus, valorisant d'autant plus les produits fournis. Cette notion de flux tendu est un des impératifs en matière de commercialisation des produits de la mer.

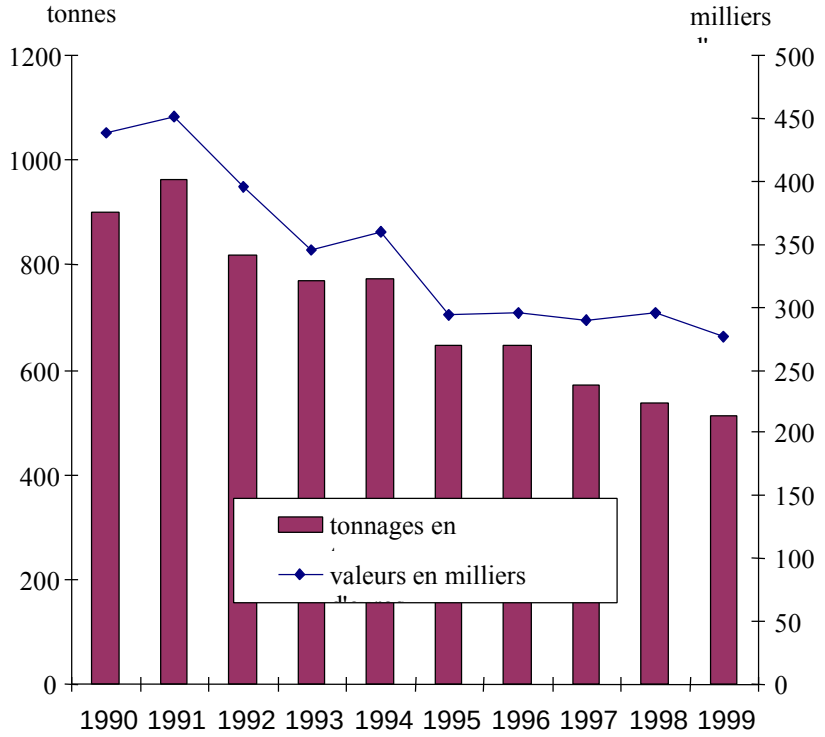


Figure 3 – Evolution de la production de la petite pêche côtière depuis 1990.

Sources : Affaires Maritimes.

La progression constante des prix moyens qui n'ont jamais atteint un tel niveau, en 1999 et 2000 les moyennes avoisinaient les 5.6 euros le kilo, reflètent les changements récents des habitudes des consommateurs qui, depuis la recrudescence des notions de sécurité alimentaire, font preuve de plus de vigilance quant à la qualité des produits qui leur sont fournis. La crise de la vache folle a détourné une partie des consommateurs de produits carnés au profit des produits de la mer.

Cet équilibre semble donc fragile d'autant plus que l'envol des prix corrélé à la baisse constante des débarquements laisse présager un avenir incertain. Cependant on peut noter que l'année 2000 a vu augmenter la production totale des navires de pêche de l'île, une progression qui a été aussi l'œuvre des navires de petite pêche côtière, la criée a ainsi dépassé le seuil des 2000 tonnes. Si la tendance est à la baisse cela n'empêche pas certaines années d'offrir de bons résultats.

En criée, les produits de la petite pêche côtière sont identifiés par une cotation bien spécifique, une distinction qui se retrouve quelquefois à travers des appellations commerciales sur les étals des poissonniers ou à la carte des restaurateurs : « bar de ligne », « poissons petits bateaux »… Les navires de « pêche fraîche » sont à présent au cœur des débats dominés par les principes de qualité et de sécurité en matière alimentaire.

Les petits navires côtiers sont donc un vecteur de qualité, offrant une image positive aux consommateurs, dont la flottille dans son ensemble profite indirectement. Pour preuve, le prix moyen annuel sur la totalité de la production, qui se place au troisième rang national, en 1999, avec 5.5 euros le kilo, derrière la criée de Royan à 6.8 euros et celle de Noirmoutier à 6.1 euros.

Mais au-delà de cette qualité que l'on prête aux apports de la petite pêche côtière, ce sont également leur diversité et leur régularité que les mareyeurs apprécient particulièrement. Ils permettent, en effet, d'assurer, en saison estivale, des apports compensatoires, sachant que les grandes unités partent pour des campagnes de pêche de 15 à 20 jours, au thon ou au requin taupe.

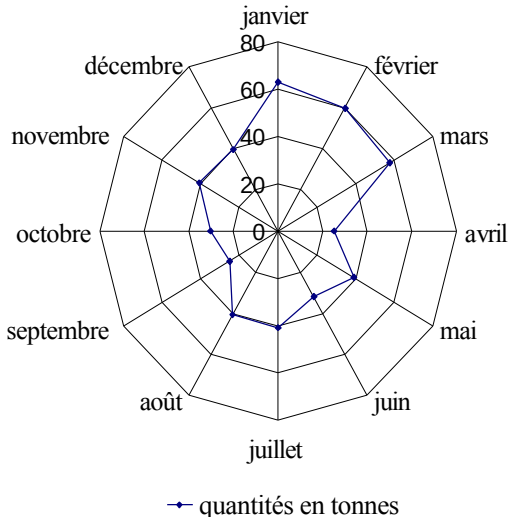


Figure 4a : Production mensuelle des navires de petite pêche côtière en 1999.

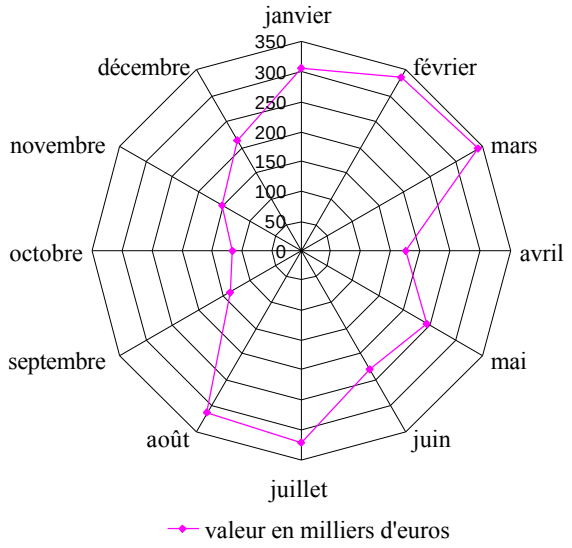


Figure 4b : chiffre d'affaires mensuel des navires de petite pêche côtière en 1999.

Sources : Criée de l'île d'Yeu.

De janvier à mars, la saison traditionnelle de capture de la sole bat son plein, les tonnages débarqués sont importants et les prix moyens sont relativement élevés ; ces derniers augmentent à mesure que l'on avance dans la saison et que les captures de soles diminuent.

Mars se présente alors comme le mois le plus bénéfique en termes de valeurs dégagées par les unités de petite pêche côtière ; en avril les prix moyens continuent leur progression mais les apports sont réduits de moitié, ils marquent clairement la fin de la saison de la sole pour les fileyeurs, c'est une époque charnière où les marins pêcheurs changent d'armement, et en profitent pour effectuer les révisions d'usage ainsi que les réparations nécessaires.

Les mois d'été correspondent aux maximum des prix moyens enregistrés dans l'année 1999. Cette période est doublement profitable, puisqu'elle est satisfaisante à la fois pour les navires de petite pêche côtière, qui s'assurent de bons rendements, mais également pour les mareyeurs, qui trouvent dans ces débarquements, des produits diversifiés et de qualité qui leur permettent de conserver leurs parts de marché. Cette situation aux traits particuliers, est en partie liée aux apports de bars de ligne et à l'absence des thoniers, au plus fort de leur saison de pêche du thon blanc. Ces deux raisons expliquent, en partie, ce flagrant détachement des prix moyens vis-à-vis de ceux observables sur l'ensemble de l'année. En effet, les unités de pêche au large, quand elles débarquent sur l'île ne se posent pas en concurrents de la petite pêche côtière, et par voie de conséquence, les cours se maintiennent à un niveau élevé.

A partir de septembre c'est le retour des grandes unités, elles ont quitté le thon et calent leurs filets sur des pêcheries plus proches de l'île pour y traquer des espèces plus caractéristiques du golfe de Gascogne (merlu, lieu jaune,…).

Elles augmentent brutalement les volumes traités sous criée ce qui fait baisser les prix, et ceci jusqu'en novembre où ils atteignent leur plus bas niveau, auxquels viennent se conjuguer des retraits importants, prouvant s'il en est, que l'offre dépasse la demande. Les prix remontent enfin en décembre à la faveur des baisses de tonnages, c'est aussi une saison privilégiée pour la pêche du bar.

# 2. DESCRIPTION DE LA TYPOLOGIE

## 2.1. Choix de la typologie

Le croisement des données attachées aux espèces et aux métiers, provenant d'organismes portuaires tels que la criée et l'Organisation de producteurs, mais aussi de structures techniques et scientifiques spécialisées, tels que l'Ifremer et le CRTS, a permis d'identifier deux groupes de navires représentatifs de la flottille de pêche côtière de l'île d'Yeu. Ces deux groupes sont déterminés par une pratique dominante ; à l'aide de ce discriminant, on a pu distinguer le groupe des fileyeurs, du groupe des palangriers. Précisons que la quasi totalité de ces navires mêle ces deux métiers et souvent en associe d'autres ; ainsi, par cette polyvalence, ils répondent à un impératif que leur impose leur manque de mobilité (en effet, leur rayon d'action est limité). Un seul navire est considéré caseyeur puisqu'il pratique exclusivement cette activité, par conséquent ce navire n'a pu être intégré dans une des deux strates. Pourtant, le suivi de la flottille de petite pêche côtière a révélé une recrudescence de l'utilisation du casier, il semblait donc intéressant de signaler son existence.

## 2.2. Description des groupes obtenus dans la typologie

Les deux groupes de navires identifiés que sont les palangriers et les fileyeurs, sont constitués respectivement de 24 et de 17 unités. Néanmoins, une constante s'applique à tous les navires, leurs captures sont dites « ciblées » à une saison donnée. Le regroupement spécifique des navires, nécessaire à la caractérisation des activités existantes sur l'île d'Yeu, a quelque peu gommé la diversité de leurs modes de pêche, dans le détail la technicité mise en œuvre est en effet plus complexe, mais ce regroupement est tout de même révélateur de dominances dans les métiers pratiqués.

Les figures 5 et 6 nous donnent le poids et la valeur des débarquements par espèce, des deux groupes identifiés. Ils révèlent de manière très nette les espèces ciblées par les palangriers et les fileyeurs, on peut également y déceler des captures appelant des métiers autres que la pratique dominante, et s'inscrivant dans le cadre d'une polyvalence accrue. Les figures 7 et 8 nous présentent les territoires de pêche respectifs d'un palangrier et d'un fileyeur. On y observe également le calendrier des pêches suivi par chacun navire. Il est cependant difficile d'extrapoler aux deux groupes qu'elles identifient. Les saisons de pêche ainsi que les territoires de pêche sont en revanche une réalité qui s'applique à l'ensemble des navires qui utilisent un engin déterminé à une saison donnée comme l'exprime ces figures. Peu utilisé actuellement la pratique du casier n'a pas été présentée.

La différence essentielle entre palangriers et fileyeurs est que les premiers sont, avant tout, producteurs de bar et de congre, tandis que les seconds ciblent la sole. On l'a vu précédemment, la sole est l'espèce la plus débarquée en quantité et la plus importante en valeur (tableau 4), on aurait pu supposer que ces débarquements étaient le seul fait des fileyeurs, mais il s'avère que la sole est déterminante pour l'ensemble des unités côtières, puisqu'elle se tient également en bonne place dans les débarquements des palangriers. En effet, beaucoup d'entre eux, attirés par une espèce à forte valeur marchande n'hésitent pas à armer au trémail. Dans les débarquements des palangriers on retrouve d'autres espèces ciblées par ce métier, par ordre d'importance : le lieu jaune, le requin peau bleu, et le merlan ; mais on y observe aussi des espèces symbolisant, avec la sole et les poissons plats en général, la polyvalence de leurs activités telles que le tourteau et le homard capturés au casier. La présence de congre, de bar, de bouquet, et de tourteau, pour ne citer que ces espèces, témoignent également de la diversité des pratiques du groupe des fileyeurs..

# Palangriers

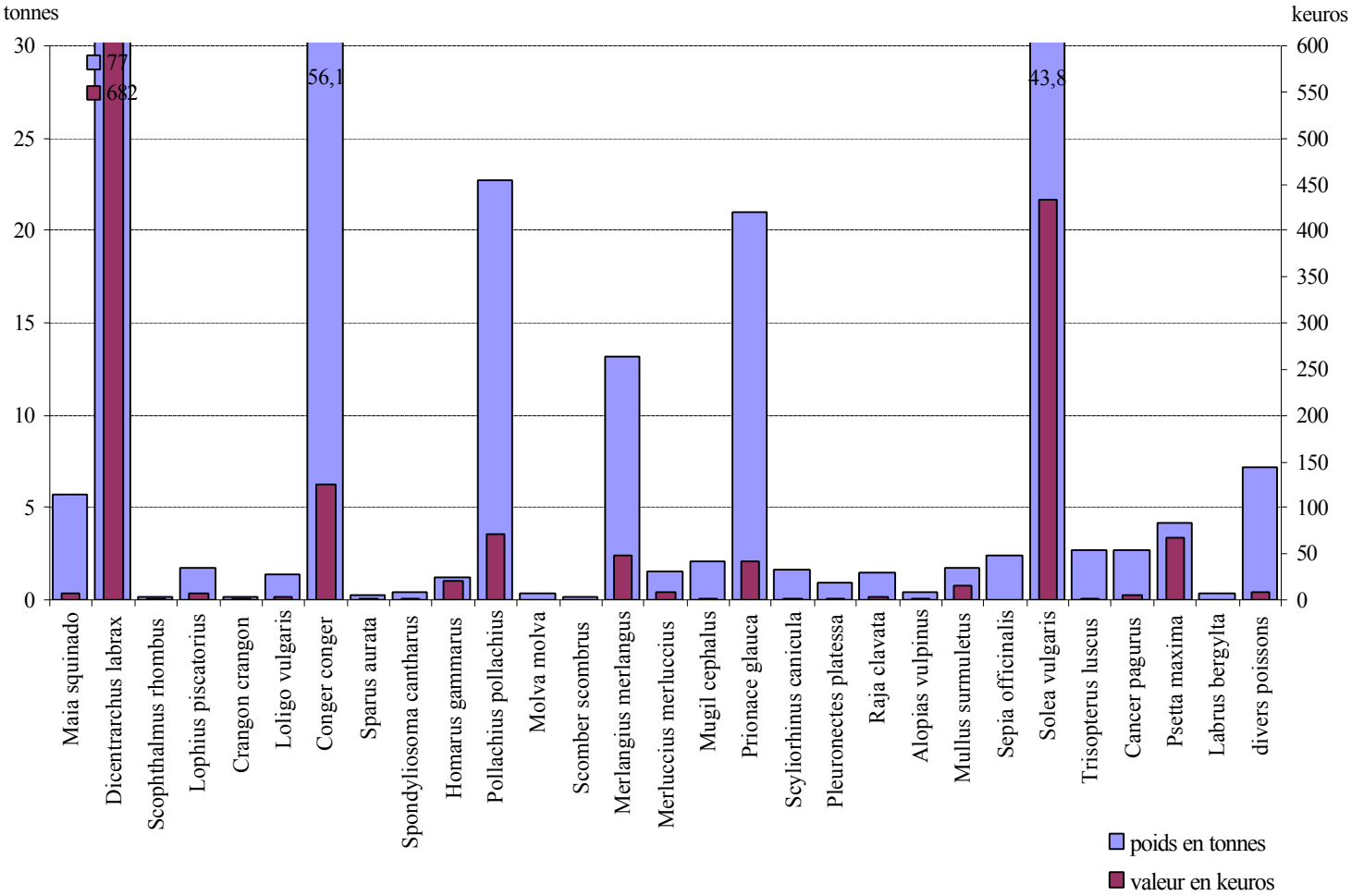


Figure 5 – Poids (t) et valeur (k€) des débarquements par espèce des palangriers de l'île d'Yeu, en 1999.

# Fileyeurs

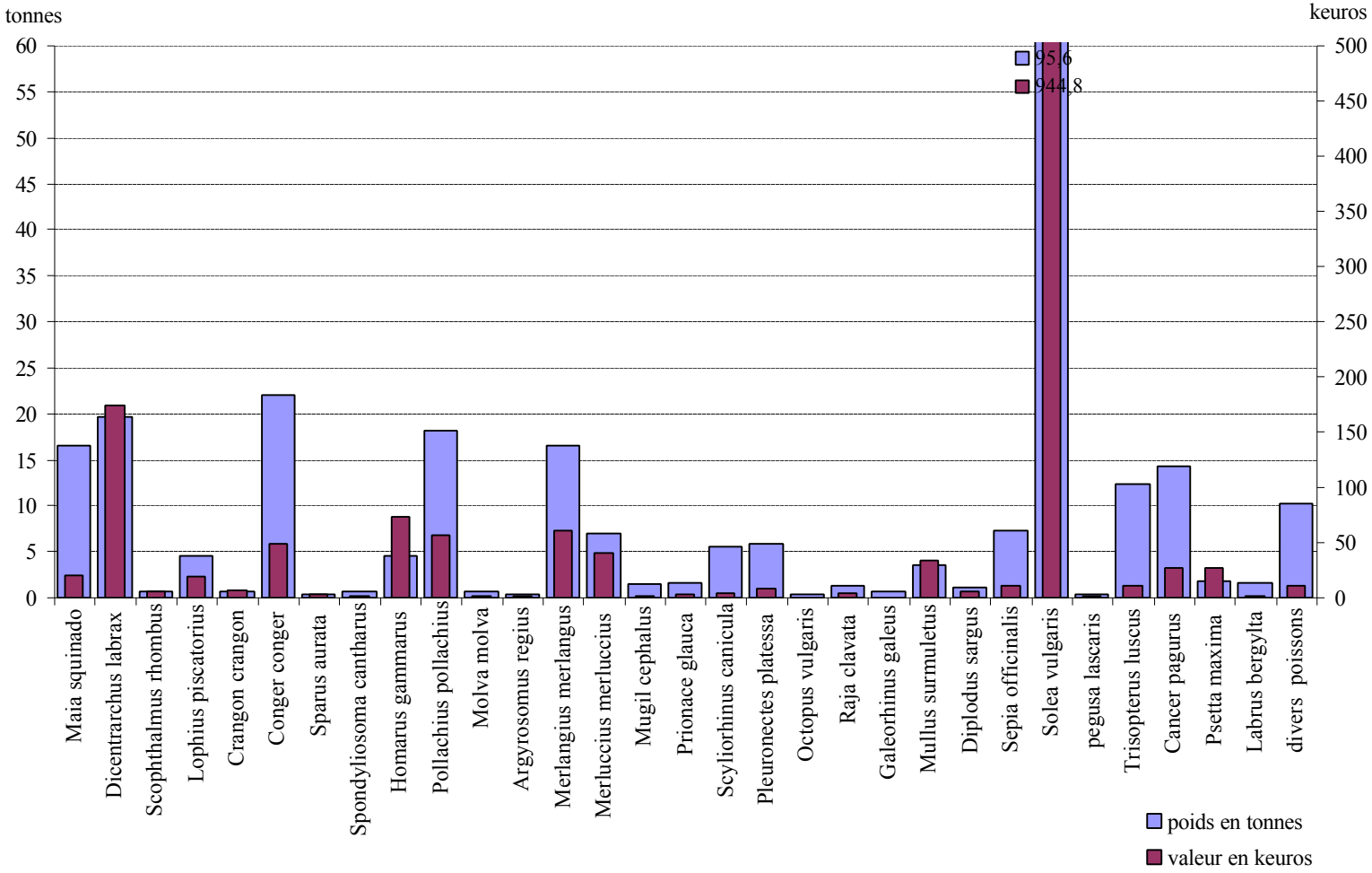


Figure 6 – Poids (t) et valeurs (k€) des débarquements par espèce des fileyeurs de l'île d'Yeu, en 1999.

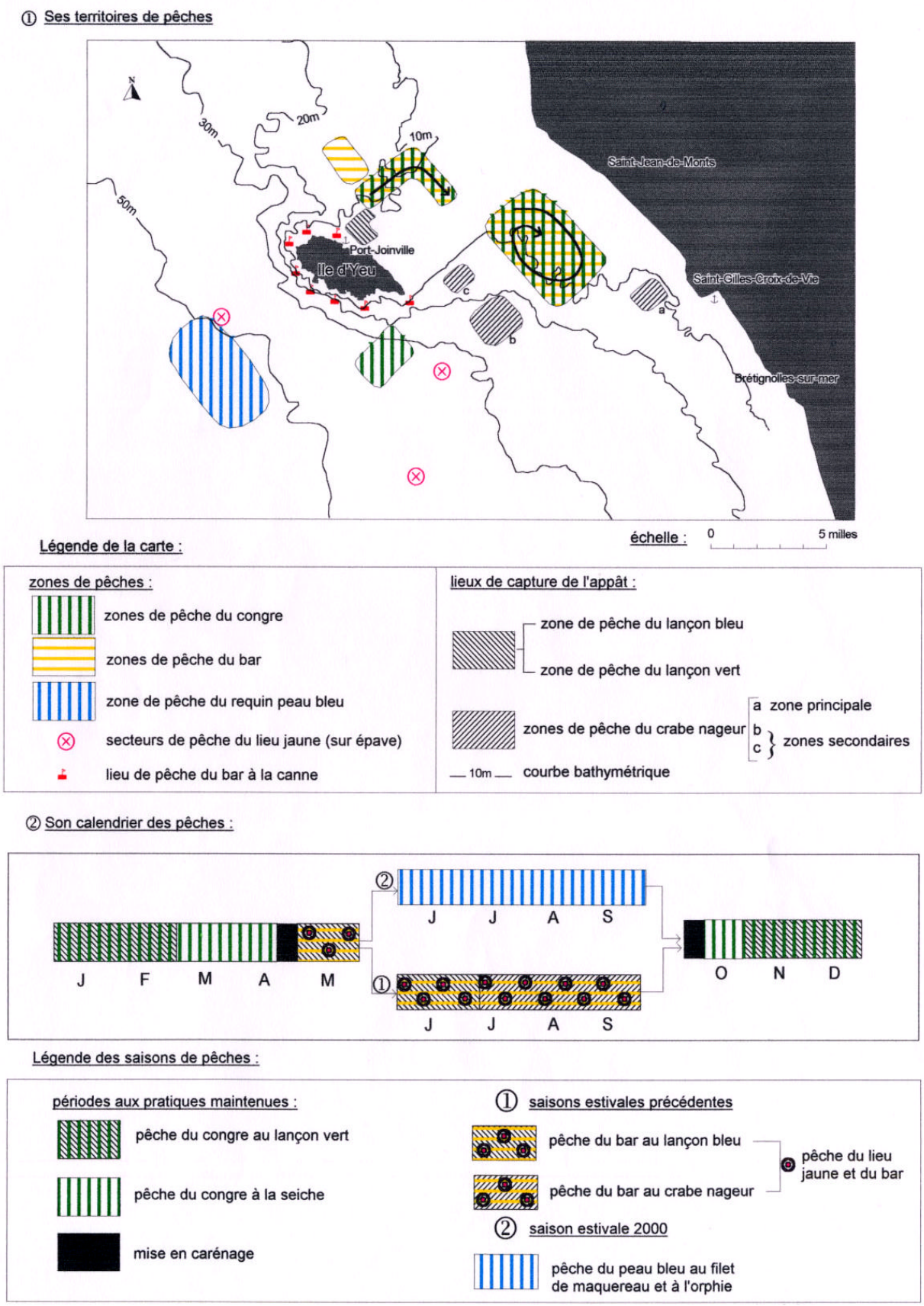


Figure 7 – Pratiques de pêche d'un palangrier côtier de l'île d'Yeu.

Sources : marin pêcheur

① Ses territoirtes de pêche :

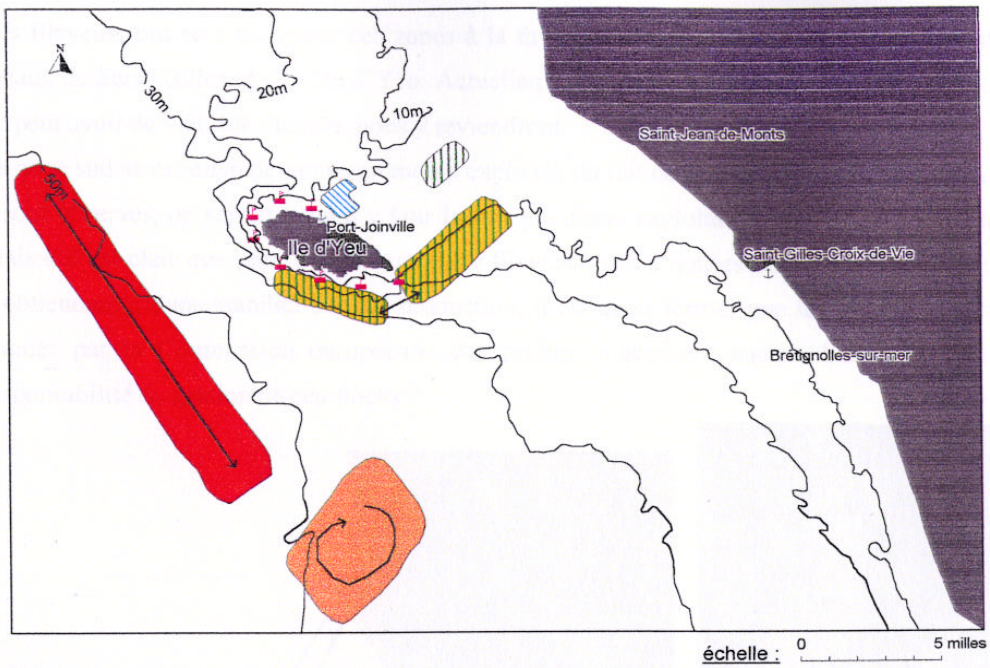


Légende de la carte :

Zones de pêche :

- zone de pêche intensive durant la saison de sole
- zone de pêche surexploitée mais encore fréquentée (pour la sole)
- zones de pêche de la sole en saison estivale
- zone de pêche du bar
- zone de pêche du lançon bleu
- lieux de pêche du bar à la canne
- — 10m - courbe bathymétrique

② Son calendrier des pêches :

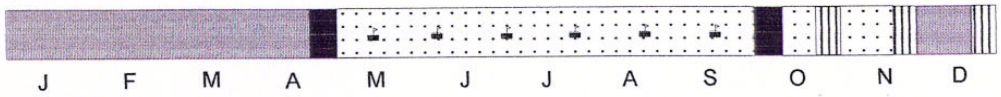


Légende des saisons de pêche :

- saison de pêche de la sole
- mise en carénage
- pêche de la sole hors saison de reproduction
- pêche du bar à la canne
- pêche au filet à bar

Figure 8 – Pratiques de pêche d'un fileyeur côtier de l'île d'Yeu.

Sources : marin pêcheur

## 3. INTERACTIONS ENTRE PECHERIES

Les navires de petite pêche et, à un degré moindre, les navires de pêche côtière sont confinés dans la mer côtière, et pour cette raison, sont les plus exposés aux concurrences et aux problèmes de cohabitation sur les zones de pêche. Contrairement aux grandes unités qui étendent sans difficulté leur champ d'action, ils ne peuvent s'affranchir que difficilement de l'espace côtier et prospecter sur de nouvelles zones de pêche. La récurrence de leurs revendications auprès du Comité local et des Affaires Maritimes, montre à quel point ils sont désarmés face au caractère répétitif des préjudices dont ils font l'objet. La plupart des pertes de matériel, sont transmises sous forme de rapport de mer à l'administration des Affaires Maritimes, qui trop souvent ne peut y donner suite. Les flagrants délits, seuls susceptibles de mener à terme et relativement rapidement une poursuite pour infraction à la réglementation, sont toujours le fait du hasard. L'accumulation des dégâts qui sont causés et le non respect de certaines règles (la bande des 3 milles est interdite au chalutage), les poussent à se défendre contre ce qu'ils considèrent comme une atteinte à leurs intérêts vitaux et une source d'instabilité pour l'avenir de leurs métiers.

Les obstacles rencontrés par les navires de petite pêche côtière dans l'exercice de leur métier, révèlent les concurrences existant entre armements, et notamment entre arts dormants, autant dire l'ensemble de la flottille de l'île d'Yeu, et arts traînants des ports continentaux travaillant sur des pêcheries proches ou similaires (sole notamment).

Les petites unités sont cantonnées aux eaux adjacentes de l'île d'Yeu, c'est aussi sur cette frange maritime littoral que se concentre le poisson recherché. Mais en contrepartie ils doivent partager l'espace avec des usagers périodiques, tels que les plaisanciers, en été, et les autres pêcheurs. L'été semble être une période délicate où les rapports entre usagers de la mer côtière sont plus tendus. Les conflits qui peuvent apparaître à cette époque de l'année sont non seulement dues aux pêcheurs plaisanciers qui fréquentent le pourtour de l'île, mais sont également provoquées par la montée du poisson à la côte que suit son cortège de navires côtiers habituellement répartis sur un plus large espace. Ceci a pour effet de densifier le nombre de navires présents sur une étroite frange côtière.

Les rapports concernant les pertes de matériel, disponibles aux Affaires Maritimes, sont très souvent datées des mois de juin, juillet, et août. Mais cette concentration en période estivale ne doit pas omettre les multiples transgressions dont sont témoins les pêcheurs sur l'ensemble de l'année. Les filets semblent les plus touchés par ces manquements à la réglementation. Le calage de la majorité des filets, excepté les filets maillants, s'effectue sur des fonds meubles et à proximité de zones rocheuses, secteurs également recherchés par les chalutiers de fond qui les longent pour traquer la sole notamment. Les casiers à crevettes mouillés dans les mêmes zones que les filets ; sont, eux aussi, susceptibles d'être accrochés par les engins traînants. Les palangriers fréquentent ordinairement des zones à fonds rocheux et sont donc moins exposés, mais pas complètement épargnés puisqu'il existe des chaluts capables d'évoluer sur des zones rocheuses peu accidentées. Les filets endommagés ou perdus que l'on localise au nord de l'île, sont vraisemblablement des filets à merlu, les dates des rapports de mer confirmant cette hypothèse (novembre), soit au plus fort de la saison du merlu. On en déduit que des chalutiers viennent pêcher occasionnellement le merlu sur ces zones qui leur sont pourtant interdites

La figure 9 répertorie les dommages recensés depuis 1990 par les Affaires Maritimes, on remarque qu'ils se réapartissent tout autour de l'île, leur densité est moindre à mesure que l'on s'éloigne de la côte. On remarque deux aires de prédilection où les casses ont été relativement importantes : à l'est de l'île d'Yeu, dans une zone où l'on situe l'épave du « Marseille », et au sud du port de la Meule dans un couloir sableux encadré par des alternances de fonds rocheux et vaseux. Soulignons que les secteurs concentrant les pertes de matériel sont aussi des zones d'infractions caractérisées, puisqu'ils sont localisés à l'intérieur des 3 milles, une zone totalement interdite au chalutage, à l'exception de certains chalutiers pélagiques qui étaient autorisés à y pénétrer selon les directives de la dérogation établie lors des « accords sardine » durant les années 1996, 1997, 1998. Ces accords ayant conduit à de nombreuses dérives ; les pêcheurs, par l'intermédiaires de leur Comité local, n'ont pas désiré les reconduire en 2000.

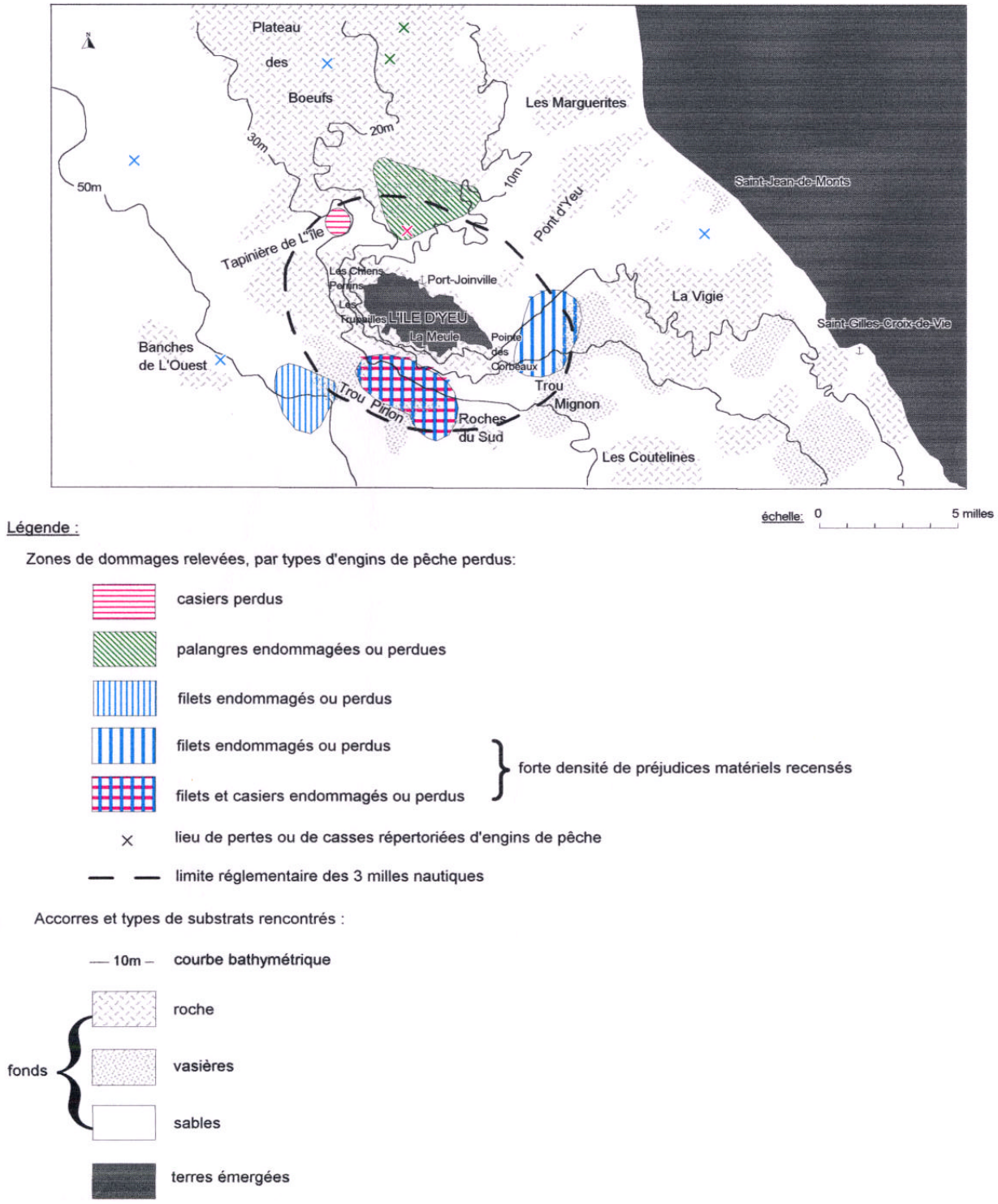


Figure 9 – Délimitation des zones convoitées en fonction de la localisation des pertes de matériels subies par les pêcheurs de l'île d'Yeu.

Sources : Affaires Maritimes (rapports de mer)

Par ailleurs 2 autres zones périphériques, localisées au nord et au sud-ouest de l'île sont aussi l'objet d'incursions de la part de chalutiers bien qu'aucun d'entre eux, qu'ils soient pélagiques ou de fond, n'aient d'autorisation pour venir y pêcher.

Les réglementations qui ordonnent les pratiques dans les eaux côtières, témoignent de ces problèmes parce qu'elles ont été mises en place pour remédier aux conflits existants. C'est pour cela que le moindre bouleversement de ces règles peut donner lieu à de nouvelles formes de concurrences.

Plus ponctuellement notons quelques pertes de matériel occasionnées par des navires de petite pêche côtière. A mesure que l'on s'éloigne de l'île, les densités d'engins de pêche côtiers immergés sont plus réduites, à l'exception de quelques zones, par conséquent les navires entrent moins en concurrence sur un espace plus vaste. En dehors de la perte de matériels occasionnés par la fréquentation non autorisée de chalutiers, quelques dommages (vols, dégradations) peuvent aussi être volontaires. Le braconnage et la concurrence illégale à la vente par des non professionnels (plaisanciers, pêcheurs retraités) existent.

Pour tenté de remédier à ces différents problèmes et conflits 2 secteurs proches des côtes de l'île sont actuellement l'objet d'un projet d'immersion de récifs artificiels, inscrit dans le contrat de plan état-région (2000). Ces récifs seraient susceptibles de proposer un outil de défense passive contre les incursions de chalutiers dans la bande des trois milles, d'accélérer la productivité du milieu naturel, ainsi que le développement d'activités récréatives connexes (plongée sous-marines).

Partie 2

# Analyse de l'activité socio-économique de la flottille de l'Ile d'Yeu

L'enquête conduite sur les activités socio-économique de l'année 2000, a concerné un échantillon de 10 navires sélectionnés, dans des proportions équitables, dans chacun des deux segments considérés comme caractéristiques de la flottille de petite pêche côtière de l'île d'Yeu. Cette enquête s'est appuyée également sur une connaissance du terrain riche de deux années d'investigations (antérieures à l'enquête socio-économique de PECOSUDE) appliquées à ces mêmes métiers.

# 4. LES FACTEURS DE PRODUCTION

## 4.1. Facteur travail

Nous analyserons dans cette partie les profils des patrons-pêcheurs et de leur équipage. Notons d'ores et déjà que sur l'ensemble des navires de petite pêche côtière de l'île d'Yeu, deux ne sont pas la propriété intégrale du patron, la coopérative Vendée Pêche (organisme constitué de structures portuaires locales à vocation maritime : OP, Criée,... ) ayant racheté ces deux navires afin de faciliter l'implantation de jeunes patrons.

L'étude qui va suivre tiendra compte de la typologie spécifique établie pour l'île d'Yeu. La typologie utilisée pour l'étude sud Golfe n'est pas compatible avec cette flottille de petite pêche. Deux classes de navires apparaissent être caractéristiques de la flottille étudiée : les fileyeurs et les palangriers. En 2000, quatre navires utilisent essentiellement le casier puisqu'ils en tirent la plus grande part de leur chiffre d'affaires, alors qu'en 1999, seulement un navire était considéré caseyeur, trois navires ont donc changé de métiers en cours d'année. La structure des comptes d'exploitation des quatre caseyeurs est trop dissemblable pour que l'on puisse effectuer un quelconque regroupement.

Précisons que ces classes n'indiquent que les principales composantes d'engins utilisés et que, comme il a été dit précédemment, c'est avant tout la polyvalence des métiers pratiqués qui caractérise cette flottille. Ajoutons à cela qu'une des unités présente une singularité puisque la pratique de la canne semble être une activité essentielle pour son entreprise de pêche. Cette pratique est très répandue à l'île d'Yeu mais hélas difficilement quantifiable. La canne se conjugue souvent avec l'utilisation de la palangre. Par conséquent cette unité a été assimilée à un palangrier.

### 4.1.1. Le patron-pêcheur

- **Age des patrons**

L'âge moyen des patrons interrogés est de 45 ans, la plupart des patrons de petite pêche côtière sont d'abord passés par la pêche au large avant que leur vie de famille ne les incitent à investir dans un navire côtier, ce qui explique que la moyenne d'âge soit relativement élevée. Il y a une vingtaine d'années les caseyeurs étaient très présents dans le port, le départ en retraite régulier des patrons de caseyeurs n'a pas été compensé par l'arrivée de jeunes patrons plutôt attirés par les métiers du filet, la moyenne d'âge étant de 40 ans pour les patrons de fileyeurs. Le filet, depuis le début des années 80, a connu un élan important d'une part parce que la sole, qui a vu son stock s'accroître, est une espèce rémunératrice, et d'autre part parce que ce métier semblait moins contraignant physiquement et ne nécessitait pas autant d'expérience que les métiers de la palangre. Les patrons de palangriers ont un âge moyen de 48 ans.

Outre leur attachement à cette pêche sélective, les patrons de palangriers ont exprimé clairement que leur choix s'est imposé progressivement d'une part, parce que l'expérience acquise à bord des navires où ils étaient matelots devait leur assurer une bonne rentabilité de leur entreprise et cela à moindre coût, et d'autre part, parce que leur volonté d'indépendance les incitait à créer leur propre entreprise. Une chose cependant s'impose à tous, les marées courtes permettent le retour régulier du marin dans son foyer, ce qui facilite l'instauration d'une véritable vie de famille.

- **Diplôme maritime et niveau scolaire**

Le niveau scolaire et le choix de profession sont intimement liés à l'origine des marins pêcheurs

La plupart des patrons sont originaires de l'île d'Yeu (90%), c'est donc par attachement à la mer et par tradition qu'ils sont devenus marins pêcheurs. Ce pourcentage n'est pas étonnant, en effet, être marin pêcheur sur l'île d'Yeu demande un certain enracinement tout d'abord pour se faire accepter de la communauté portuaire et puis pour supporter les contraintes d'une vie confinée au seul territoire îliens, cette observation peut s'appliquer à la plupart des îles. Ils ne cachent pas que l'attrait financier a consolidé leur choix d'entrer dans la profession et plus particulièrement les pêcheurs nés dans les années 60. Ils ont profité, dans les années 80, de l'engouement porté aux filets pour se mettre à leur compte. Actuellement ce n'est plus la même donne, les plus jeunes patrons ont entre 25 et 30 ans et l'entrée dans la profession de jeunes marins-pêcheurs repose désormais sur un pilier qui se fragilise avec le temps : l'école de pêche ; la pêche, selon les dires des pêcheurs eux-mêmes, attire de moins en moins parce qu'elle ne rapporte plus autant.

Les diplômes obtenus par les pêcheurs questionnés sont constitués en majorité, pour 8 pêcheurs sur 10, de PCM (Permis de Conduire des moteurs), contre 2 capacitaires, 1 officier motoriste 3ème classe, 1 lieutenant de pêche, ce qui prouve que la plupart des patrons questionnés étaient déjà patrons avant 1993 (date à laquelle le PCM n'est plus considéré comme brevet de commandement). On observe que 3 patrons sont titulaires d'un CAP, indépendamment des pratiques de pêche auxquelles ils sont assimilés actuellement. Ces CAP concernent les métiers du bâtiment (menuiserie, maçonnerie,...), activités considérées comme un des trois fers de lance de l'économie locale.

Les jeunes pêcheurs de l'île ne sont plus dépendants de la pêche qui est longtemps restée leur seul débouché. Néanmoins tous les ans de nouveaux matelots s'inscrivent à l'école de pêche, y compris des jeunes qui viennent du continent pour suivre la formation. L'acquisition récente d'un " navire-école" qui complétera l'enseignement théorique, montre que les autorités publiques locales, partenaires de cette transaction, croient fermement à l'avenir de ce secteur. Cependant, rien ne semble vouloir freiner la lente diminution de la flottille de petite pêche côtière.

### 4.1.2. L'équipage

- · **L'embarquement : distinction par métier**

Les filets (40% des navires) sont les engins les plus demandeurs de main-d'œuvre, avec en moyenne 2,3 marins par navire. L'augmentation saisonnière des effectifs, par navire, est liée à une activité très importante pour les petites pêches côtières îlaises, il est question de la capture de soles, une espèce considérée comme étant essentielle à leur viabilité. Les palangres (40% des navires) ne nécessite pas de matelot supplémentaire, les 1,3 marins par navire se justifient par la polyvalence des activités de certains de ces navires qui en été utilisent la canne (25% à 30% d'entre eux) et en hiver le filet à soles, deux techniques qui ont besoin de main-d'œuvre, respectivement pour accentuer les chances de capture, et parce que les investissements matériels, nécessaires à cette pêche, n'ont de sens qui si l'effectif du bord est accru.

Les palangriers qui ne pratiquent qu'un seul métier de manière constante durant toute l'année, n'embarquent que le patron. Précisons que le "boëttage"[1] est effectué avant le départ en pêche ou directement sur le lieux de pêche grâce à une technique spécifique ; la palangre n'est pas sortie entièrement de l'eau, seul la corde mère fait un cours passage sur le bateau (celui avance lentement en la longeant), la palangre est alors reboëttée immédiatement, mais cela ne demande pas de main d'œuvre supplémentaire. Les fileyeurs que l'on définit comme « purs », c'est-à-dire qu'ils n'utilisent que des filets (aussi divers soient-ils) possèdent un effectif de 3 marins en moyenne.

[1] boëtte = appâts

#### 4.1.3. Participation de l'équipage aux travaux à terre

Pour tous les navires possédant un équipage, on constate que la participation à l'entretien (carénage,...) est systématique tout comme l'acheminement des caisses de captures à la criée. Les patrons de fileyeurs demandent à leurs matelots une collaboration accrue notamment pour ramender, démêler, et ranger certains filets. En revanche on peut admettre que 60 à 70 % des navires à équipage unique (palangrier) font appel à leur famille pour divers travaux : la réparation et/ou la fabrication de matériel de pêche pour la moitié des cas, l'entretien dans des proportions similaires et la gestion comptable pour la moitié des cas également.

#### 4.1.4. L'adhésion à un centre de gestion

Au travers des enquêtes réalisées on a pu remarquer que plus de 50% des patrons faisaient appel à un groupement de gestion, en l'occurrence l'ACAV (l'Armement Coopératif Artisanal Vendéen) implanté sur l'île. De petites unités s'affranchissent du suivi financier apporté par le groupement, leurs finances (investissements, coûts, remboursements,...) étant moins complexes que leurs homologues fileyeurs. Parmi ces unités on recense principalement des palangriers ainsi que des patrons pêcheurs retraités (au nombre de quatre) qui pratiquent encore la pêche et vendent sous criée apportant ainsi une activité d'appoint, presque exclusivement estivale, à leur retraite.

## 4.2. Le navire

#### 4.2.1. Caractéristiques techniques

La flottille de petite pêche côtière de l'île est vieillissante comme l'exprime son âge moyen : 22 ans. Cette situation s'observe dans les matériaux des coques des navires en activité. On remarque ainsi une proportion importante des navires en bois 40 % toutes pratiques confondues. Le polyester semble néanmoins s'imposer de plus en plus sur les nouvelles coques (40 % des navires) avec quelques navires en plastique et en aluminium.

Tableau 5 - Caractéristiques des navires côtiers

| | **Palangriers** | **Fileyeurs** |
|---|---|---|
| **Longueur (m)** | | |
| ***Moyenne*** | 9 | 11,1 |
| ***Ecart-type*** | 1,4 | 1,2 |
| ***CV (%)*** | 15 | 11 |
| **Puissance (kW)** | | |
| ***Moyenne*** | 63,3 | 165 |
| ***Ecart-type*** | 27,5 | 47,4 |
| ***CV (%)*** | 43 | 29 |
| **Jauge (tjb)** | | |
| ***Moyenne*** | 6,05 | 9,0 |
| ***Ecart-type*** | 2,1 | 0,7 |
| ***CV (%)*** | 35 | 8 |
| **Age du navire en 2000** | | |
| ***Moyenne*** | 20,5 | 16 |
| ***Ecart-type*** | 5,7 | 3,2 |
| ***CV (%)*** | 29 | 20 |

Les écarts qui ont pu être relevés durant l'enquête et au delà, sur les caractéristiques des navires révèlent toute l'hétérogénéité de ces pêches. On a pu observer des navires dont l'âge est porté à 65 ans, alors que les plus jeunes sont âgés de 12 ans. Ceci exprime d'une certaine manière le difficile renouvellement qu'endure la flottille îlaise, et cela dans son ensemble.

Les longueurs sont également révélatrices de disparités au sein de ces petits métiers, la moyenne se situant autour de 10 m. Cette longueur semble marquer un seuil entre les navires dits " de pêche côtière " dont la longueur est supérieure à 10 m et le rayon d'action relativement large, et les navires dits " de petite pêche ", inférieur à 10 m, qui s'affranchissent plus difficilement de la côte.

Ces derniers représentent près de 75 % de la flottille concernée par l'étude. Les données du tableau 5 apportent des informations complémentaires permettant l'identification des caractéristiques des navires pour les deux métiers étudiés.

Ce sont les palangriers qui disposent, entre autre, de la jauge la plus faible. Les fileyeurs possèdent les caractéristiques maximales en tout point, que ce soit en longueur, puissance ou jauge, ajoutons à cela que la moyenne d'âge est la plus jeune.

#### 4.2.2. Mode d'acquisition

Les patrons soumis au questionnaire ont acheté en moyenne leur navire il y a 12 ans ; les bateaux d'occasion avaient en moyenne 14 ans à l'achat. On considère que 30% des navires ont été achetés neuf et cela durant la décennie 80. La somme versée à l'achat d'un navire est constituée d'un emprunt qui couvre en moyenne 78% de la somme globale. La moitié des navires dispose d'un prêt qui correspond au prix d'achat intégral du navire. On recense seulement un navire qui a pu bénéficier d'une aide IFOP (30%), les autres navires, du fait de leur taille, et de leur âge à l'achat, n'ont pas pu bénéficier d'aide, certains pêcheurs n'ont d'ailleurs pas considéré nécessaire de constituer un dossier de demande de subvention.

#### 4.2.3. Moteur et équipement de passerelle

Le moteur étant généralement inclus dans le prix du navire nous parlerons donc ici de remotorisations, à savoir leur nombre et leur coût par navire. Une constante s'impose à tous les navires, c'est la longévité de leur moteur. Elle est due en partie à l'entretien minutieux qui leur est apporté mais également aux pratiques de pêche en vigueur sur l'île (arts dormants).

Ce constat s'exprime au regard de la faiblesse du nombre de remotorisations. En effet, seulement 30% des navires ont dû faire appel à une remotorisation depuis l'achat.

Pour des navires de petite pêche côtière qui n'utilisent que des engins dormants, et de plus à proximité de leur port, le matériel informatique embarqué (table traçante,...) est quasiment absent. La plupart des pêcheurs interrogés sont unanimes pour considérer comme superflu ce type de matériel de haute technologie, en tout cas pour ce qui concerne les pratiques existantes sur l'île, ce matériel semble plus adapté aux chalutiers. La totalité des navires ne sont équipés que du strict minimum, le matériel électronique est constitué de la CB, la VHF, le radar, le sondeur, et le GPS, seul un patron de l'échantillon observé dispose d'un ordinateur de bord.

### 4.3. L'évaluation du capital

Cette évaluation inclut les outils de production mis à contribution, au sens large du terme. Ceux-ci comprennent bien évidemment le navire, ainsi que les équipements divers qui y sont associés (appareillage électronique, moteur,...), l'armement (engins de pêche, matériel de manipulation,...) et également toutes les installations présentes à terre qui dépendent directement de l'activité de pêche.

#### 4.3.1. L'estimation de la valeur du navire

La valeur admise d'un navire s'est appuyée sur sa valeur assurée ; en effet, celle-ci est apparue plus proche de la réalité que ne l'est la valeur estimée. Bien que s'appuyant sur la connaissance du patron à la fois de l'évolution du marché des navires d'occasion, des rénovations apportées à la carène et à l'appareillage dans son ensemble, la valeur estimée demeure une évaluation subjective.

Les valeurs estimées des navires sont soit identiques soit supérieures aux valeurs assurées. La valeur assurée moyenne des navires étudiés s'élève ainsi à 83 540 euros contre 105 190 euros si l'on tient compte des valeurs estimées.

Tableau 6 : Valeurs assurées moyennes par groupe de navires (k€).

| | **Palangriers** | **Fileyeurs** | **Population totale** |
|---|---|---|---|
| ***Moyenne*** | 53,0 | 135,0 | 83,5 |
| ***Ecart-type*** | 22,3 | 26,5 | 49,5 |
| ***CV (%)*** | 41 | 24 | 59 |

Les valeurs les plus élevées sont attribuées aux fileyeurs (154,3 k€) suivent ensuite les palangriers (89,6 k€). Ces prix sont directement liés à la taille et à l'âge du navire, ceux-ci respectent une certaine logique de dépréciation de l'outil de travail du pêcheur.

Dans l'ensemble tous les navires ont pris de la valeur (un peu plus de 50%) si on considère le prix d'achat. Les palangriers observent la meilleure plus-value avec une progression de 53% par rapport au prix d'achat. La valeur d'un fileyeur est réévaluée avec une majoration de 44% en comparaison de son prix initial.

#### 4.3.2. Les équipements électroniques

En général ce sont les fileyeurs qui optent pour un équipement à la fois récent et complet, tandis que les palangriers renouvellent peu leur matériel. Deux raisons à cela : tout d'abord les palangriers ont une connaissance très précise de leurs pêcheries et n'en changent que rarement, confinés qu'ils sont à la proche bande côtière. Les fileyeurs, quant à eux, prospectent sur des secteurs beaucoup plus vastes et sont amenés à changer plus régulièrement de zone afin d'accroître leurs captures.

#### 4.3.3. Les apparaux de pêche et leurs auxiliaires

Cette évaluation prend en compte le prix d'achat des engins de pêche utilisés et de leurs auxiliaires respectifs.

Les fileyeurs cumulent les investissements les plus importants en engins de pêche avec un coût de 22 k€, tandis que les palangriers ne demandent que 12,2 k€ pour l'usage des palangres. Les auxiliaires de pêche (vire-ligne, vire-filet, vire-casier) ont sensiblement les mêmes prix quel que soit le métier (4,6 k€ en moyenne).

Le renouvellement des engins diffère beaucoup d'un type d'engin à l'autre. D'ailleurs nuançons cette présentation en précisant que les navires utilisateurs de casiers, qu'ils soient à dominante filet ou palangre, accentuent fortement leurs investissements en matériel qu'ils compensent par la durée de vie des casiers, en moyenne de 8 à 10 ans. En comparaison, les fileyeurs doivent changer les nappes de filets tous les ans et même plusieurs fois par an pour les fileyeurs purs. Les palangriers eux aussi se doivent de remplacer régulièrement les hameçons mais dans des proportions moindres. En effet, on estime que les patrons de fileyeurs dépensent en moyenne 11,0 k€ chaque année pour entretenir leurs filets, seuls les ralingues et les flotteurs sont conservées, alors que les patrons de palangriers se contentent de 2 375 euros pour conserver et entretenir leur matériel de pêche.

#### 4.3.4. Les équipements non embarqués

Cette catégorie concerne tous les équipements disponibles à terre et directement liés à l'activité de pêche.

La plupart des pêcheurs dispose de la place nécessaire chez eux pour entreposer leur matériel. Seuls certains patrons, possédant des unités de plus de 10 m (20 % de la flottille globale), louent un « chai » (hangar de stockage). Néanmoins, on note que les palangriers et les utilisateurs de casiers font

appel aux services d'un frigo à "boëtte" (appât) pour conserver leur appât de seiche et de poissons divers ce qui leur coûte en moyenne 915 euros par an.

Les véhicules possédés sont en général des utilitaires ou des camionnettes ; aucun véhicule réfrigéré n'a été indiqué. Cela peut être rapproché du fait que la quasi-totalité des produits sont vendus en criée.

## 4.4. Activité des navires et productivité des facteurs

### 4.4.1. Le temps de pêche effectif

Il n'existe pas de différence flagrante entre les navires si l'on observe le temps consacré à l'activité de pêche, en moyenne 240 jours de mer. Ceci peut s'expliquer par le fait que toutes les unités sont plus ou moins polyvalentes et s'adaptent donc, au gré des saisons, aux opportunités de pêche. Les arts dormants sont très sensibles à l'intensité des marées, au delà d'un coefficient de 80 le matériel immergé est susceptible d'être endommagé. D'autre part les petites unités, dans leur totalité, ne peuvent sortir par mauvais temps. Tous ces paramètres justifient un nombre de sorties constatées équivalent dans chacun des deux groupes de métiers identifiés.

### 4.4.2. Productivité des facteurs

Le calcul de la productivité du facteur travail fournit une information sur le niveau de production atteint par unité d'utilisation du facteur travail. Il s'obtient en divisant le chiffre d'affaires par l'effectif embarqué. Le second indicateur de productivité retenu concerne le capital. Il s'agit du rapport entre le chiffre d'affaires et la valeur assurée du ou des navires.

Tableau 7 : Productivité des facteurs

| | **palangriers** | **fileyeurs** | **Population totale** |
|---|---|---|---|
| **Productivité du facteur travail (en euros par homme).** | | | |
| ***Moyenne*** | 50 610 | 53 356 | 51 525 |
| ***Ecart-type*** | 17 352 | 17 442 | 16 313 |
| ***CV (%)*** | 34% | 33% | 32% |
| **Productivité du facteur capital.** | | | |
| ***Moyenne*** | 1,63 | 1 | 1,4 |
| ***Ecart-type*** | 1 | 0,3 | 0,8 |
| ***CV (%)*** | 60% | 28% | 60% |

La productivité du facteur travail se révèle la plus élevée chez les fileyeurs ; rappelons qu'ils possèdent les effectifs moyens embarqués les plus importants, et chaque homme se doit de rentabiliser un volume de capital conséquent. La productivité du facteur capital est à corréler avec l'âge et la taille du navire qui eux-mêmes déterminent la valeur assurée du navire et explique donc l'écart entre les deux groupes, les palangriers étant en moyenne plus âgés et de plus petite taille, la productivité du capital est donc plus importante.

# 5. LE COUT DES FACTEURS DE PRODUCTION

Ici seront introduits les frais de personnels et les consommations intermédiaires.

## 5.1. Les frais de personnel

### 5.1.1. La rémunération

Pour les navires ayant un effectif strictement supérieur à un, la rémunération se fait à la part en distinguant la part armement de la part équipage. Les étapes de calcul sont les suivantes. Du montant des ventes sous criée sont déduits les frais communs pour obtenir le « net à partager ». Ce « net à partager » est apparu le plus important chez les fileyeurs avec 95,0 k€, tandis que les palangriers disposent d'un « net à partager » de 65,2 k€. Ce montant est ensuite séparé entre l'équipage et l'armement, dans des proportions moyennes de 46,5 % / 53,5 %. Le montant obtenu pour l'équipage est l'ensemble des salaires bruts.

Pour les patrons seuls à bord ne faisant pas appel à un centre de gestion, la rémunération s'effectue sur le montant restant après déduction des charges (frais communs et charges habituellement à la charge de l'armement telles que les frais de renouvellement des engins de pêche, d'entretien du navire, l'assurance, les charges sociales à la charge de l'employeur). En l'absence du détail des charges sociales acquittées, le salaire obtenu est le salaire net potentiel. Il est qualifié de potentiel car une partie de son montant doit également servir à couvrir les dépenses à venir de l'armement.

Les fileyeurs, pour lesquels est déterminé un salaire brut de l'équipage (car la moyenne des effectifs embarqués est supérieure à 1), conservent la plus forte moyenne (50,7 k€). L'explication en est simple ; les fileyeurs ont l'effectif moyen embarqué le plus important et nécessairement une production en conséquence.

Les navires dont l'effectif embarqué n'est constitué que du seul patron embarqué, c'est à dire les ¾ des palangriers, semblent les plus à même de rendre viable leur entreprise (23,8 k€).

### 5.1.2. Les charges sociales

Les charges sociales (ENIM et allocations familiales) représentent en moyenne 5 % du chiffre d'affaires des navires de petite pêche côtière de l'échantillon (4800 euros pour les fileyeurs et 3100 euros pour les palangriers). Cette proportion a été confirmée par l'analyse des comptes d'exploitation moyens de 15 navires mis à disposition par l'Armement Coopératif Artisanal Vendéen de l'île d'Yeu.

Les cotisations sociales des marins dépendent de caractéristiques propres à chaque pêcheur et ne dépend pas seulement de leur activité. Cependant soulignons que le temps de navigation, qui est significatif de certaines pratiques (le filet notamment), entre en ligne de compte dans le calcul des cotisations sociales, mais celui-ci n'est pas un discriminant qui nous permettent de tirer quelques conclusions que ce soit d'une comparaison entre les métiers étudiés.

## 5.2. Les consommations intermédiaires

### 5.2.1. Les structures des consommations intermédiaires

Les consommations intermédiaires sont structurées de manière sensiblement différente selon les métiers. Pour les deux catégories, les coûts en carburant et en entretien du navire sont dans les trois premières consommations intermédiaires en valeur.

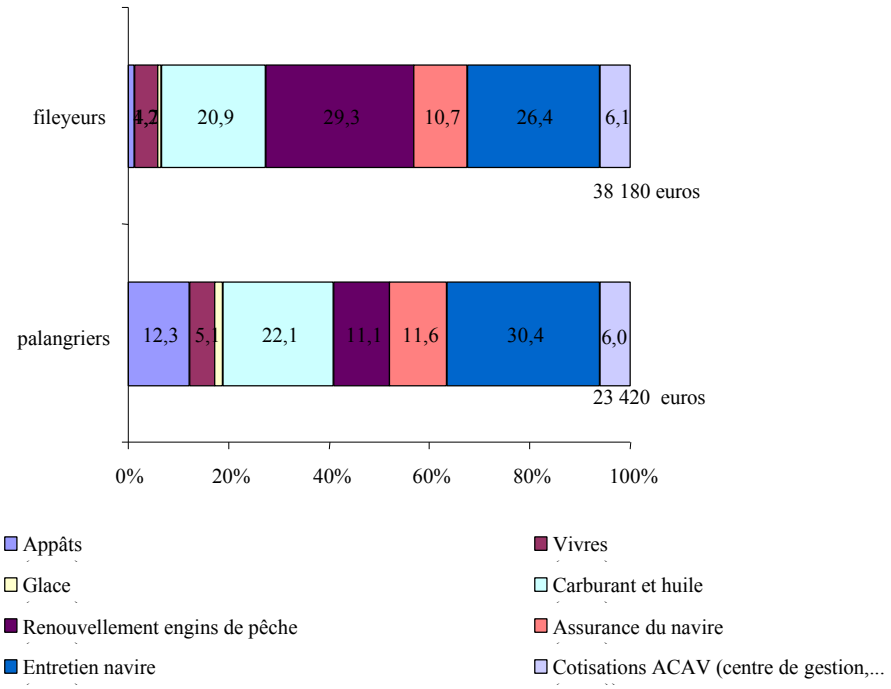


Figure 10 – Répartition des consommations intermédiaires et moyennes des consommations totales (en euros) par métier.

Pour les fileyeurs le renouvellement des engins de pêche s'impose comme le poste le plus lourd financièrement, suivi de près par les frais d'entretien du navire et ensuite par le carburant et l'huile. La structure des consommations intermédiaires des palangriers relaye le renouvellement des engins de pêche au 5ème rang si l'on considère les sommes investies chaque année. Ce poste est devancé par les frais d'entretien du navire (premier coût). La plupart sont en bois et nécessitent un entretien soutenu. Le carburant vient en deuxième position. On aurait pu attendre l'appât, mais une des particularités de l'île d'Yeu, c'est d'avoir à proximité du port, un regroupement bi-annuel de bancs de lançons que les palangriers capturent à l'aide d'un petit chalut pour ensuite les utiliser comme appât sur leurs lignes. Cela leur permet de diminuer considérablement les frais nécessaires à ce poste. L'appât est essentiel pour ce métier mais également pour les utilisateurs de casiers (que certains de navires enquêtés utilisent). La faible puissance des moteurs de ces derniers, liée sans aucun doute à leur âge, présente l'avantage de limiter les dépenses en carburant. En revanche, la part allouée au carburant chez les palangriers est la plus élevée. Précisons que certaines unités n'hésitent pas en été à s'éloigner considérablement du port, pour aller traquer le bar sur les hauts fonds rocheux de Rochebonne, à la latitude de la baie de l'Aiguillon. Notons que, en valeur, les dépenses en carburant restent inférieures à celles des fileyeurs. Ces derniers sont obligés de s'éloigner de la côte plus régulièrement que les palangriers, et ont en moyenne un moteur plus puissant pour diminuer les temps de route.

La glace est uniquement utilisée en été quand la chaleur dénature le poisson, mais la part qu'elle représente est accessoire pour les palangriers et pour les patrons-pêcheurs qui choisissent la canne en été.

On remarque que les cotisations au centre de gestion et/ou à l'expert comptable représentent, logiquement d'ailleurs, les mêmes proportions quel que soit le type de métier. La part des vivres est

comprise entre 4% et 6% des consommations totales, mais ce poste est très aléatoire, voire absent chez les navires de pêche côtière travaillant à la journée ; les patrons seuls embarqués ne les déclarent même pas.

L'assurance du navire dépend de nombreux paramètres puisque les engins de pêche sont inclus, les apparaux de pêche également, ainsi que les équipements de la passerelle...

Pour les fileyeurs, le montant des consommations intermédiaires obtenu est inférieur à la valeur moyenne des navires de cette strate à l'échelle Pécosude. La position avancée en mer permettant de limiter les dépenses en carburant est un facteur explicatif.

#### 5.2.2. Comparaison avec d'autres flottilles

Les pêcheurs côtiers de l'île d'Yeu ont su tirer avantage de la situation avancée en mer de leur île. En effet, elle leur donne un accès aisé et rapide à des pêcheries diverses et relativement abondantes, exploitées également par les pêcheurs côtiers du continent. Cette emplacement idéal leur permet de limiter les frais de carburant.

L'autre atout majeur qui s'offre aux marins pêcheurs de l'île d'Yeu, c'est la présence de bancs de sables situés à proximité du port qui abritent une population importante de lançons (Ammodytidés), lançons que beaucoup utilisent comme appât au moins une fois dans l'année, que ce soit à la palangre, à la canne, ou à la "dandinette". Cette "réserve d'appâts" très accessible et économique est un véritable "don de la nature" qui conditionne l'avenir de certaines pratiques de pêche et à terme la survie de la petite pêche côtière.

# 6. INDICATEURS DE PERFORMANCE ECONOMIQUE

## 6.1. Etablissement du chiffre d'affaires

Les fileyeurs génèrent les chiffres d'affaires les plus élevés, mais on a pu constater que certains palangriers rivalisaient avec les fileyeurs. Ces palangriers ont su diversifier leurs activités et c'est fort de cette polyvalence, affinée par l'expérience, qu'ils obtiennent des rendements leur permettant de dégager des excédants supérieurs à ceux de la plupart des fileyeurs. Plus généralement, nous avons respectivement un chiffre d'affaires moyen de 137,1 k€ et de 80,0 k€ pour les fileyeurs et les palangriers. L'analyse des chiffres d'affaires mis à disposition par l'ACAV, a mis en évidence une certaine faiblesse des moyennes obtenues par enquêtes. Cependant, il est vrai que la classification n'est pas la même (strates de longueur), mais cela donne des chiffres d'affaires moyens de l'ordre de 155,4 k€ (11m-12m) et de 102,0 k€ (9 m) ; pour ces strates précisons que le chiffre d'affaires moyens est établi à partir de navires possédant plusieurs navigants. Cette comparaison met en évidence le fait que l'échantillon utilisé tient compte de la diversité des exploitations présentent sur l'île d'Yeu. Ce sont généralement les unités les plus importantes qui font appel à un centre de gestion.

- · **Ventilation du chiffre d'affaires par espèce**

Les figures 11a et 11b présentées ci-après correspondent aux définitions des métiers telles que nous les avons considérées, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'anomalie de capture. Par « anomalie » il faut entendre des captures qui ne seraient pas en lien avec le métier utilisé.

On observe que les fileyeurs de l'échantillon sont dépendants des pêcheries de sole (55 %) et de bar (22 %), et que les palangriers de l'échantillon sont assujetties aux captures de bars (53 %), de congres (18 %), et de requins « peau bleue » (16 %).

Les premières espèces citées sont dites "nobles" c'est-à-dire quelles sont reconnues pour leurs qualités gustatives, mais elles sont aussi et surtout emblématiques de ces métiers côtiers.

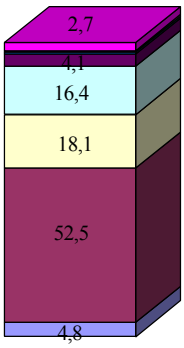


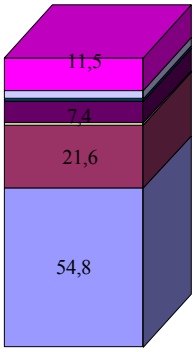


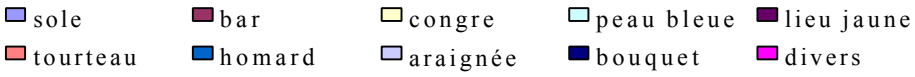


Figure 11a – Part du chiffre d'affaires par espèce (palangriers).

Figure 11b – Part du chiffre d'affaires par espèce (fileyeurs).

On remarque que le bar est présent dans chaque structure de production, ceci révèle, entre autre, l'influence d'une pratique singulière très répandue sur l'île en été : la canne. La forte proportion de bar observée chez les fileyeurs n'est pas uniquement due à l'utilisation de la canne, qui est souvent associée à la palangre, mais avant tout à leur polyvalence.

## 6.2. Retombées économiques de l'activité par les salaires et le profit

Dans l'échantillon ce sont les fileyeurs qui dégagent la plus forte valeur ajoutée. Ce sont eux également qui obtiennent le taux de valeur ajoutée le plus important. Les palangriers supportent des consommations intermédiaires relativement faible en comparaison de celles présentées par les fileyeurs, mais elles représentent une part importante de leur compte d'exploitation.

Tableau 8 : Valeur ajoutée (milliers d'euros)

| | **palangriers** | **Fileyeurs** | **Population totale** |
|---|---|---|---|
| **Valeur ajoutée (k€))** | | | |
| ***Moyenne*** | 49,3 | 97,5 | 67,4 |
| ***Ecart-type*** | 49,2 | 55,2 | 53,6 |
| ***CV (%)*** | 100 | 57 | 80 |
| **Taux de valeur ajoutée** | | | |
| ***Moyenne (%)*** | 60 | 70 | 64 |
| ***Ecart-type (%)*** | 14 | 4 | 12 |
| ***CV (%)*** | 23 | 6 | 18 |

Il faut cependant nuancer car les segments de longueurs, caractérisant les groupes témoins, confondent quelquefois des fileyeurs et des palangriers dans la même strate, on doit donc prendre ces chiffres avec prudence.

# 7. COMMERCIALISATION DE LA PRODUCTION

## 7.1. Equipements à terre

Le circuit de commercialisation est des plus conventionnels, puisque les navires vendent intégralement leur production à la criée, sauf pour le bouquet.

Les équipements recensés à terre servent essentiellement d'entrepôt de stockage, les principaux utilisateurs en sont les fileyeurs. Ces entrepôts sont en location commune ou individuelle. Les autres unités de petite pêche côtière utilisent leur habitation pour entreposer leur matériel en l'agrémentant si nécessaire d'un garage à usages multiples. Autre fonction, autre lieu, l'ancienne criée a été réhabilitée (sommairement), de manière à laisser les petites unités de pêche s'en servir comme entrepôt et surtout pour qu'ils utilisent la chambre froide nécessaire à la conservation de l'appât. Désormais les palangriers et les utilisateurs de casiers ne sauraient s'en passer.

## 7.2. Le travail du poisson

Le travail du poisson à bord est limité, seules quelques espèces sont l'objet d'un traitement particulier du pêcheur avant de passer en criée, c'est le cas du congre, du lieu jaune, de la baudroie… En été le soin apporté au poisson n'est plus le même : le glaçage devient nécessaire lors de marées qui s'allongent, notamment pour le bar.

A terre, c'est la criée qui prend en charge le poisson, son travail consiste essentiellement à trier et à calibrer (la sole, …) les produits.

## 7.3. Modes de distribution des produits de la pêche et types d'acheteurs

Ce sont les mareyeurs qui achètent l'ensemble de cette production de pêche fraîche en criée, les produits écoulés prennent alors des directions très variées : le congre est exporté en Espagne, le bar est vendu aux restaurateurs locaux et régionaux, mais peut gagner l'Italie, la sole est dispersée sur tout le territoire national et atteint finalement les pays du Bénélux. Ces informations sont difficiles à quantifier en proportion, tout comme le sont les ventes directes (du pêcheur au consommateur) de poissons et de crustacés (bouquet, tourteau, …) aux estivants et autres saisonniers, elles semblent pourtant, à certaines saisons, être élevées. L'activité de pêche côtière participe à l'attrait touristique de l'île, tourisme qui permet aux pêcheurs de bénéficier ainsi d'une commercialisation locale bien valorisée et non négligeable, de leurs apports de pêche fraîche.

## CONCLUSION

### Etude halieutique

En 1999, on dénombre 41 navires de petite pêche côtière pour 91 marins pêcheurs. Le gros de cette flottille travaille avec des « canots » majoritairement en bois. D'une longueur moyenne de 8.6 m, ces bateaux ont une jauge de 6.4 TJB et ont une puissance de 71 kW. D'un âge moyen de 23 ans, la flottille tend à vieillir et à régresser. Les équipages moyens comptent en moyenne deux personnes mais ce nombre fluctue selon les saisons.

Les navires de petite pêche côtière sont avant tout polyvalents. Les activités de ces navires se partagent entre les métiers de la palangre, du filet, du casier, de la canne et de la ligne à main. L'importance des deux derniers engins est difficile à quantifier. 35 navires de petite pêche et de pêche côtière utilisent la palangre. 28 navires mouillent des filets et 10 navires utilisent des casiers. Cependant un seul caseyeur cible uniquement des crustacés (tourteau, homard, et araignée).

La polyvalence des navires côtiers s'exprime par la variété des captures dont la caractéristique principale est la haute valeur marchande d'une production de très grande fraîcheur tirée de la pratique de marées courtes. Ces espèces sont par ordre d'importance la sole (139.5 t), le bar (96.6 t), le congre (78.3 t), ces trois espèces représentant 73 % de la valeur totale débarquée par les navires de petite pêche côtière. Leurs débarquements permettent à la criée insulaire de conserver un volume d'apports diversifiés et réguliers en été quand les thoniers font la campagne du germon.

Les secteurs de pêche fréquentés sont situés tout autour de l'île qui offre la diversité de substrats nécessaire à la capture des espèces ciblées. Quelques unités de petite pêche côtière s'aventurent sur le plateau de Rochebonne en été pour le bar à la canne ou le merlan à la palangre, pendant 48 heures (4 à 5 navires de pêche côtière) ou pour la journée (3 à 4 navires de petite pêche).

En ce qui concerne les saisons de pêche, en début d'année (janvier, février, mars), la sole est recherchée par les fileyeurs. Le bar se pêche à l'appât vivant (lançon et crabe nageur) à la canne ou à la palangre, au printemps et en été. La pêche de l'appât nécessaire aux palangriers se fait à l'aide d'un petit chalut à proximité du port au printemps et en hiver. Le congre est ciblé le reste de l'année.

Sur le secteur de l'île d'Yeu, 2 composantes côtières ont été identifiées, les "*Fileyeurs*" et les "*Palangriers*". Les différentes variantes de la palangre et du filet constituent une composante principale des activités des pêcheurs, mais chaque groupe utilise l'autre engin en complément.

Du point de vue des interactions entre usagers de la mer, et du fait que les navires de petite pêche côtière sont confinés dans la mer côtière, ces derniers sont les plus exposés aux concurrences et aux problèmes de cohabitation sur les zones de pêche. Les obstacles rencontrés par les navires de petite pêche côtière dans l'exercice de leur métier révèlent les déséquilibres entre arts dormants et arts traînants. Les incursions illégales des chalutiers en mer côtière provoquent des casses de matériel importantes aux mois de juin, de juillet et d'août. Les filets et les casiers semblent les plus touchés par ces manquements à la réglementation. L'île d'Yeu est une zone touristique importante, tant sur l'île que sur la mer, et par conséquent l'été est une période où les rapports entre usagers de la mer côtière sont exacerbés.

### Analyse socio-économique

L'enquête socio-économique a concerné les deux groupes identifiés grâce à leurs activités halieutiques : les "*Palangriers*" et les "*Fileyeurs*". Le taux d'échantillonnage couvre 25 % de la flottille.

L'âge moyen des patrons interrogés est de 45 ans, 40 ans pour les patrons de fileyeur, et 48 ans pour les patrons de palangriers. L'île d'Yeu est le principal réservoir de marins de la flottille de petite pêche côtière, car 90 % en sont originaires. La clé de voûte de ce système est l'école de pêche et 8 patrons sur 10 sont titulaires d'un Permis de Conduire des moteurs ; ils sont 3 à disposer d'un diplôme non affilié à la pêche, notamment un certificats d'aptitude professionnel dans les métiers du bâtiment, qui offrent une alternative pour les jeunes de l'île.

Les filets sont les engins les plus demandeurs de main d'œuvre (2,3 marins par navire, en moyenne). Les palangres ne nécessitent pas de matelot supplémentaire, les 1,3 marins par navire se justifient par la polyvalence des activités de certains de ces navires qui en été utilisent la canne (25% à

30% d'entre eux) et en hiver le filet à soles, deux techniques qui pour être rentable ont besoin de main d'œuvre.

Pour tous les navires ayant des matelots embarqués, on constate que la participation à l'entretien (carénage, ramendage, rangement des filets,...) est systématique tout comme l'acheminement du poisson à la criée. Les navires à équipage unique (palangrier) font appel à leur famille dans 60-70 % des cas (réparation, …) et dans 50 % des cas pour l'entretien et la gestion comptable. La moitié des patrons adhère au groupement de gestion Armement Coopératif Artisanal Vendéen.

Quant au navire, les patrons soumis au questionnaire ont acheté en moyenne leur navire il y a 12 ans ; les bateaux d'occasion avaient en moyenne 14 ans à l'achat. On considère que 30% des navires ont été achetés neuf et cela durant la décennie 80. Les pratiques de pêche des pêcheurs de l'île (arts dormants) demandent peu de remotorisation (30 %), et peu d'électronique embarquée.

L'évaluation de la valeur du capital est établie grâce à la valeur de l'assurance du navire, il s'élève en moyenne à 83.5 k€, cette valeur est inférieure à la valeur estimée. Les fileyeurs disposent de la valeur moyenne la plus élevée. Tous les navires ont pris de la valeur (un peu plus de 50% par rapport au prix d'achat), sous l'influence des POP et des PME qui donnent au « droit à pêcher » une valeur progressive. Les fileyeurs cumulent les investissements les plus importants en engins de pêche avec un coût de 22 k€, tandis que les palangriers ne demandent que 12,2 k€ pour l'usage des palangres. Le renouvellement des engins diffère beaucoup d'un type d'engin à l'autre, en précisant que les navires utilisateurs de casiers, qu'ils soient à dominante filet ou palangre, accentuent fortement leur investissement en matériel qu'ils compensent par la durée de vie des casiers, en moyenne de 8 à 10 ans. On estime que les patrons de fileyeurs investissent en moyenne 11 k€ chaque année pour entretenir leurs filets, alors que les patrons de palangriers dépensent 2,4 k€ pour conserver et entretenir leur capacité de capture.

Pour les navires côtiers de l'île, la rémunération se fait "à la part" pour les navires ayant un effectif constitué de plus d'un homme embarqué par navire. Pour ces unités, les moyennes observées portent à 53,5 % la part armement et à 46,5 % la part équipage. Le montant des salaires bruts correspond à la part équipage. Pour les patrons seuls à bord (quelques palangriers) le salaire net potentiel est égal au chiffre d'affaires issu des ventes moins les charges (frais communs et charges qui pèsent habituellement sur l'armement).

Les fileyeurs, pour lesquels est déterminé un salaire brut de l'équipage (moyenne des effectifs embarqués supérieure à 1), présentent une part équipage moyenne de 50,7 k€. Les navires dont l'effectif embarqué n'est constitué que du seul patron, c'est à dire les 75 % des palangriers, présentent un salaire net potentiel de 23,8 k€. Les charges sociales représentent en moyenne 5 % du chiffre d'affaires des navires de petite pêche côtière.

Les consommations intermédiaires sont plus importantes chez les fileyeurs avec une moyenne de 38 k€ par navire tandis que les palangriers ne dépensent que 23,4 k€ en moyenne.

Pour les fileyeurs, le renouvellement des engins de pêche s'impose comme le poste le plus lourd financièrement, suivi de près par les frais d'entretien du navire et ensuite par le carburant et l'huile. Pour les palangriers ce sont les frais d'entretien du navire et le carburant qui sont les postes les plus importants, le renouvellement des engins de pêche vient en 5ème position. Une particularité pour l'île d'Yeu est que des bancs de lançons à proximité du port permettent de diminuer considérablement les frais nécessaires à l'obtention des appâts.

La productivité du facteur travail s'élève pour l'échantillon étudié à 51,5 k€. La productivité du capital, si l'on considère la valeur assurée du navire, est de 1,4. Les navires étudiés nous donne un chiffre d'affaires moyen par navire de 137 k€ pour les fileyeurs et de 80 k€ pour les palangriers en 2000.

On observe que les fileyeurs sont dépendant des pêcheries de sole (55 % du chiffre d'affaires) et de bar (22 % du CA), que les pratiques des palangriers sont assujetties aux captures de bars (53 %), de congres (18 %), et de requins « *peau bleue* » (16 %).

Le circuit de commercialisation est des plus conventionnels, puisque les navires vendent intégralement leur production de pêche fraîche en criée, sauf pour le bouquet (vente directe).

Cependant, n'oublions pas que L'activité de pêche côtière participe à l'attrait touristique de l'île, tourisme qui permet aux pêcheurs de bénéficier ainsi d'une commercialisation locale bien valorisée et non négligeable, de leurs apports de pêche fraîche.

# BIBLIOGRAPHIE


Baranger L., Bernard P., Le Bihan V., Perraudeau Y. (septembre 2000). Observatoire des pêches et des cultures marines du golfe de Gascogne, *Suivi socio-économique des pêches maritimes et de l'acquaculture dans les régions de l'AGLIA (1992-1998), document annuel 1999/2000,* Rochefort, 174 p.

Bolopion J., Forest A., Sourd L-J. (Janvier 2000). *Rapport sur l'exercice de la pêche dans la zone côtière de la France,* Ministère de l'agriculture et de la pêche, 110 p.

Cahier Nantais, sous la direction de Chaussade J. (1991). *L'île d'Yeu, phare du Ponant*, Nantes, Ouest Editios, n°37, juin-décembre, 120 pages.

Catanzano J., Thébaud O. (1995). *Le littoral : pour une approche de la régulation des conflits d'usage,* Institut océanographique/IFREMER, Paris, collec. PROPOS.

Chaussade J. et Corlay J-P. (1994). *Atlas des pêches et des cultures marines,* Rennes, éd. Ouest-France le marin, 252 p.

Le Boulanger J-M., Couliou J-R. et Vilbord A. (1998). *Ports de pêche en crise,* Paris, éd. L'Harmattan, 144 p.

Denis E. (1987). *La dynamique de la pêche à l'île d'Yeu,* Caen, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Nantes, 185 p.

Esseul M. (1989). *L'île d'Yeu (Insula Oya)*, éd. du Vieux-Chouans, La Roche-sur-Yon, 128 p.

Ferchaud S. (octobre 2000). *La petite pêche et les conflits d'usage de la mer côtière à l'île d'Yeu,* mémoire de DEA Sociétés et Aménagement du territoire, option mer et littoral, Université de Nantes, 130 p.

Ferchaud S. (octobre 1999). *Les petits métiers de la pêche à l'île d'Yeu*, mémoire de maîtrise de Géographie, Université de Nantes, 130 p.

Goumy C. (1999). *Les petits ports charentais de la mer des pertuis : analyse géographique,* , Mémoire de maîtrise de Géographie, Université de la Rochelle.

Leblond E. (septembre 2001). *Etude socio-économique de la petite pêche côtière française du sud du golfe de Gascogne,* Mémoire de fin d'études, DAA Spécialisation Halieutique, 60 p.

Marcadon J., Chaussade J., Desse R-P., Péron F. (1999). *L'espace littoral : approche de géographie humaine,* Presse universitaire de Rennes, Rennes.

Quéro et al. (1989). *Les poissons du golfe de Gascogne*, Plouzané, Ifremer, 229 p.

Quéro J-C et Vayne J.J. (1984). *Les poissons de mer des pêches françaises*, J. Grancher éditeur, 394 p.

O.P. La Cotinière – Direction du développement (vendredi 14 février 1997). *Manifeste pour la préservation des pêches dans le golfe de Gascogne,* La Cotinière.

Retière D. (1996). *La crise de la pêche à l'île d'Yeu*, mémoire de maîtrise de Géographie, Université de Nantes.

Nom du document: Site_atelier_ile_Yeu_rapport_2-5
Dossier: Q:\Jpleaute\pecosude\Prep_rapport_final\Impression_rapports
Modèle: D:\Office 97\Office\Normal.dot
Titre: RAPPORT DE SYNTHESE SITES ATELIERS PECOSUDE
Sujet:
Auteur: Samuel Ferchaud
Mots clés:
Commentaires:
Date de création: 29/07/02 16:04
N° de révision: 2
Dernier enregistr. le: 29/07/02 16:04
Dernier enregistrement par: IFREMER
Temps total d'édition: 1 Minute
Dernière impression sur: 26/03/03 10:07
Tel qu'à la dernière impression
Nombre de pages: 36
Nombre de mots: 11 924 (approx.)
Nombre de caractères: 67 972 (approx.)